Perspectives économiques

Volume 4 *Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis* *Numéro 3*

La promotion du commerce et des investissements en Afrique

Intégrer l'économie mondiale • Favoriser l'investissement • Accroître les échanges entre l'Afrique et les Etats-Unis • Réduire le fardeau de la dette

Août 1999

PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis

SOMMAIRE

LA PROMOTION DU COMMERCE ET DES INVESTISSMENTS EN AFRIQUE

Lorsque le président Clinton a annoncé, il y a deux ans, le Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique, il a évoqué l'ouverture d'une nouvelle période où la démocratie et l'économie de marché deviendraient la force agissante dans les Etats de l'Afrique subsaharienne.

Les Etats-Unis, a déclaré M. Clinton, doivent contribuer dans toute la mesure du possible à cette transformation en facilitant l'intégration à l'économie mondiale des Etats africains qui se démocratisent et qui adoptent l'économie de marché.

« Une Afrique qui acquiert de la vitalité à mesure que la technologie, le commerce, les communications et les voyages font entrer des millions de personnes dans l'économie mondiale aura une stabilité plus grande et des marchés plus florissants et sera un partenaire plus puissant », a-t-il fait remarquer.

L'initiative du président Clinton se compose de cinq grands éléments : l'élargissement de l'accès au marché américain des produits africains, l'accroissement de l'assistance technique à l'Afrique, la stimulation des investissements en Afrique, la réduction de l'endettement des pays pauvres qui entreprennent des réformes et l'organisation de réunions annuelles de hauts responsables africains et américains. « Notre initiative ouvre la porte à des changements réels et positifs », a indiqué le Président en ajoutant cependant que seuls les pays africains qui entreprenaient des réformes de grande ampleur en tireraient des avantages importants.

*Le présent numéro de « **Perspectives économiques** » examine les progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre du Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique.*

❑ DOSSIER

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE 5

Rodney Slater, secrétaire américain aux Transports

En vue de contribuer à l'exécution de l'engagement du président Clinton à appuyer les réformes entreprises par les pays africains, les ministères et les organismes publics des Etats-Unis élaborent des programmes pour aider leurs homologues africains à améliorer les services qui sont essentiels au développement. L'initiative de partenariat avec l'Afrique dans le domaine des transports constitue un exemple de ces programmes.

L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE AU COMMERCE MONDIAL 8

Rosa Whitaker, représentante adjointe des Etats-Unis chargée des négociations commerciales avec l'Afrique

Les pays africains ont beaucoup à gagner de l'ouverture au commerce mondial. Les services de la représentante des Etats-Unis pour le commerce extérieur se tiennent prêts à collaborer avec les pays désireux d'accroître leur participation au sein de l'Organisation mondiale du commerce, d'adhérer aux grands accords commerciaux et de jouer un rôle actif dans le nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales.

L'INITIATIVE DU PRESIDENT CLINTON RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE 11

Witney Schneidman, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines

Le gouvernement Clinton s'emploie à accroître les échanges commerciaux et les investissements en Afrique afin d'accélérer l'intégration de cette dernière à l'économie mondiale et de stimuler le genre de croissance économique susceptible de faire reculer la pauvreté endémique ainsi que les troubles civils qui souvent l'accompagnent.

❑ OPINIONS

L'EVOLUTION DES MENTALITES EN AFRIQUE FACE AU DEVELOPPEMENT 15

Mima Nedelcovych, président du Corporate Council on Africa et vice-président de la société F.C. Schaffer & Associates
De nombreux pays africains ont fait de grands progrès en ce qui concerne l'élargissement du rôle du secteur privé. On le constate à la lumière des nouvelles attitudes vis-à-vis notamment de la privatisation. Toutefois, la recrudescence des conflits armés compromet ces progrès.

L'AFRIQUE S'ADAPTE A L'ECONOMIE MONDIALE 18

Entretien avec Edith Ssempala, ambassadrice de l'Ouganda aux Etats-Unis
Seul le secteur privé peut susciter la croissance économique. Les Etats africains doivent accroître l'initiative privée en ouvrant leur marché aux investissements étrangers et en encourageant le commerce. A cette fin, il importe notamment d'œuvrer en faveur de l'émancipation des femmes et du règlement des conflits d'ordre ethnique.

PRESENTER L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SOUS UN JOUR FAVORABLE AUX INVESTISSEMENTS 22

Louis Wells, professeur de gestion internationale, Harvard Graduate School of Business Administration
Les Etats africains doivent être prêts à lancer des camapagnes de publicité pour faire découvrir aux investisseurs les avantages qu'ils présentent. Il serait bon à cet effet qu'ils mettent en commun leurs ressources et qu'ils examinent de près l'expérience en la matière des autres pays en développement.

LA DERNIERE CHANCE DE L'AFRIQUE ? 26

George Ayittey, professeur d'économie à l'American University et président de la Free Africa Foundation
Après des années de mauvaise gestion des affaires publiques, de guerres civiles et de corruption, les pays africains sont arrivés à un point où ils n'ont pas d'autre alternative que d'entreprendre des réformes. La proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, qui est actuellement à l'étude au Congrès, pourrait jouer un rôle utile à cet effet.

❑ FAITS ET CHIFFRES

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS EN FAVEUR DE L'AFRIQUE 29

LA PROPOSITION DE LOI SUR LA CROISSANCE ET LES POSSIBILITES ECONOMIQUES EN AFRIQUE 33

L'INITIATIVE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE ADOPTEE PAR LE G7 A COLOGNE 36

ORGANISATIONS ECONOMIQUES DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE 38

LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE 39

❑ SOURCES D'INFORMATION

ADRESSES D'ORGANISMES JOUANT UN ROLE EN MATIERE DE PROMOTION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE 41

SELECTION D'OUVRAGES ET D'ARTICLES RELATIFS A LA PROMOTION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE 42

CALENDRIER DES ACTIVITES ECONOMIQUES 43

PERSPECTIVES ECONOMQIUES

Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis *Volume 4, Numéro 3, Août1999*

Les revues électroniques diffusées à intervalle de trois semaines par l'USIA dans le monde entier examinent les principales questions d'actualité intéressant la communauté internationale. Dans cinq numéros distincts Perspectives économiques, Dossiers mondiaux, Démocratie et droits de l'homme, Les Objectifs de politique étrangère des Etats-Unis et La Société américaine elles présentent des articles de fond, des analyses, des commentaires et des renseignements de base sur un thème donné. Toutes les revues sont traduites en français et en espagnol ; certaines d'entre-elles sont traduites également en arabe, en portugais et en russe.

Veuillez noter que l'USIA n'est nullement responsable du contenu ou de l'accessibilité des sites Internet indiqués en hyperlien. Les opinions qui sont exprimées dans les revues ne représentent pas nécessairement le point de vue du gouvernement des Etats-Unis. Les articles de ces revues peuvent être librement reproduits en dehors des États Unis, sauf indication contraire.

Les numéros les plus récents ainsi que les archives sont disponibles sur l'Internet à la page d'accueil des revues du Service d'information des Etats-Unis (USIS), à l'adresse suivante :
http ://www.usia.gov/journals/journals.htm

Veuillez adresser toute correspondance soit à votre centre local de l'USIS, soit à la rédaction :

Editor, Economic Perspectives
Economic Security I/TES
U.S. Information Agency
301 4th Street, SW
Washington, DC 20547
Etats-Unis d'Amérique

Adresse courrier électronique :ejecon@usia.gov

Directeur de la rédaction . . . . . Jon Schaffer
Rédacteur en chef . . . . . Warner Rose
Rédacteurs en chef adjoints . . . . . Wayne Hall
. . . . . Kathleen Hug
Rédacteurs . . . . . Gretchen Christison
. . . . . .Eileen Deegan
. . . . . .Barbara Durant
. . . . . .Merle Kellerhals
. . . . . Phillip Kurata
. . . . . Martin Manning
. . . . . Bruce Odessey
. . . . . David Simon
Directrice artistique . . . . . Sylvia Scott
Page de couverture . . . . . Martha Chaconas
Conseiller artistique . . . . . Joseph Hockersmith
Traduction . . . . . Services linguistiques de l'USIA
Conseil de rédaction . . . . . Howard Cincotta
. . . . . Rosemary Crockett
. . . . . John Davis Hamill
Maquette de la version française . . . . . ARS, Paris

Agence d'information des Etats-Unis
Bureau de l'information
Août 1999

❑ SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE

Rodney Slater, secrétaire américain aux Transports

Le président Clinton s'est engagé à épauler les pays africains qui sont acquis à l'application de réformes en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et du rayonnement de l'économie de marché, déclare Rodney Slater, secrétaire américain aux Transports.

A cette fin, explique-t-il, le Président a donné pour instruction aux ministères et aux organismes publics des Etats-Unis de concevoir des programmes destinés à fournir une assistance technique aux Etats africains tout au long de leur intégration à l'économie mondiale. Le ministère des transports a ainsi mis sur pied un programme diversifié visant à améliorer les systèmes de transport des pays africains.

Lors du voyage d'importance historique qu'il a fait en Afrique en avril 1998, le président Clinton a pris l'engagement de soutenir les pays africains qui sont le théâtre de transformations spectaculaires, tandis qu'ils évoluent dans la voie de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'économie de marché, en favorisant l'exploitation des possibilités économiques et le resserrement de la coopération.

Fidèle à sa promesse, le président a lancé de nouvelles initiatives de nature à cimenter les liens entre les Etats-Unis et l'Afrique. Celles-ci concernent notamment l'intensification des échanges commerciaux et des investissements, l'accroissement de l'assistance technique, l'appui de l'éducation par l'établissement de liens entre les écoles des deux pays, la protection de la sécurité alimentaire et l'encouragement du règlement négocié des conflits.

Toujours dans le même dessein, le président Clinton a ordonné aux ministères et aux organismes publics d'élaborer des programmes capables d'aider les pays africains à s'intégrer à l'économie mondiale. Plus d'une dizaine de ministères et d'organismes publics se sont attelés à la tâche. Pour sa part, mon ministère a conçu une initiative fondée sur le partenariat avec l'Afrique qui souligne le rôle fondamental des transports.

LES TRANSPORTS ET LE DEVELOPPEMENT

L'existence de systèmes de transports efficaces et sans risque tient une place fondamentale dans la poursuite du développement économique de l'Afrique. Les transports jouent un rôle essentiel dans la capacité de ce continent de participer à l'économie mondiale et dans le bien-être de ses habitants. Les transports ne se résument pas à une simple question de béton, de bitume et d'acier ; ils ont une fonction particulière, celle de favoriser les possibilités d'action, la liberté, le rejet de l'isolement. L'initiative du ministère des transports en faveur du partenariat avec les pays africains donne corps aux aspirations du président Clinton qui souhaite multiplier les débouchés et offrir une existence plus riche et plus satisfaisante tant aux Africains qu'aux Américains.

Notre initiative s'articule autour de trois objectifs principaux. Le premier est d'accroître les possibilités d'échanges commerciaux et d'investissements. Comme l'a souligné le président Clinton, l'avenir des relations américano-africaines réside dans l'établissement d'un partenariat économique avec les pays africains. A l'appui de cet objectif, nous plaidons en faveur du renforcement et de l'élargissement de nos relations en matière de commerce et d'investissement. Dès lors, on comprend aisément que le président attache un si haut rang de priorité à l'adoption de la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, qui est actuellement à l'étude au Congrès.

Le deuxième objectif consiste à appuyer l'intégration de l'économie africaine. Pour réussir au XXI^{e} siècle, les pays africains doivent s'intégrer à l'économie mondiale, laquelle évolue très vite. A cette fin, ils doivent maintenir le cap sur les réformes d'ordre économique, politique et social ; nombre d'entre eux se sont déjà engagés dans cette voie. Le gouvernement Clinton plaide ardemment en faveur de la poursuite et de l'élargissement des réformes destinées à ouvrir l'économie, à maintenir la stabilité économique, à renforcer les capacités humaines et matérielles et à créer un environnement propice à la

rentabilité des échanges et des investissements. Robustes et ouvertes, les économies africaines seront synonymes d'emplois plus nombreux, de bénéfices plus importants et de l'amélioration du niveau de vie tant des Africains que des Américains.

Le troisième objectif vise à encourager le développement de l'Afrique. Le président Clinton et moi-même comprenons que le commerce et les réformes économiques seront insuffisants pour aider le continent à se développer. S'ils veulent que leur croissance soit soutenue, les pays africains doivent également valoriser leur capital humain, établir un cadre institutionnel rationnel et accroître leurs capacités techniques.

Je me suis rendu à plusieurs reprises en Afrique, à titre de représentant des Etats-Unis et du président Clinton, et pas plus tard qu'en avril lorsque je suis allé au Nigéria pour assister aux cérémonies de prise de fonctions du président Olusegun Obasanjo, signe de la transition véritablement remarquable d'un régime militaire à la démocratie. J'ai eu souvent l'occasion de m'entretenir avec des hauts responsables, notamment dans le domaine des transports, de sorte que je sais de première main les défis qui nous attendent. Je me propose d'esquisser les tâches que nous avons entamées et celles qui restent à entreprendre.

Pour mettre en œuvre notre initiative, nous avons fait appel à de nombreux groupes privés et publics, tant aux Etats-Unis qu'en Afrique. Nous œuvrons avec un large éventail d'organismes publics américains, de banques multilatérales, d'organisations africaines et d'organisations non gouvernementales. Parmi elles figurent l'Organisation de l'unité africaine, la Banque mondiale, les associations « Constituency for Africa » et « Corporate Council on Africa », etc. De concert avec ces organisations, nous examinons les possibilités de coopération et recherchons les moyens par lesquels les divers organismes publics américains peuvent appuyer les objectifs visés.

VERS UNE PLUS GRANDE SECURITE AERIENNE ET ROUTIERE

L'initiative du président Clinton pour l'Afrique en faveur d'une plus grande sécurité aérienne (« Safe Skies ») constitue une part importante de l'action engagée par le ministère des transports. Lancée par le président en avril 1988, cette initiative vise à renforcer de manière soutenue la sécurité de l'aviation civile et des aéroports dans tout le continent. La sécurité des voyages aériens est en effet une condition préalable à l'élargissement des liaisons aériennes avec l'Afrique, ce qui aura un effet favorable sur le commerce, les investissements et le tourisme. L'objectif de l'initiative sur la sécurité aérienne consiste à quadrupler le nombre de pays qui se conforment aux normes de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à renforcer la sécurité dans huit à douze aéroports africains en l'espace de trois ans et à améliorer les services régionaux de navigation aérienne. Le 30 octobre 1998, j'ai annoncé la liste des huit pays africains qui participeront à cette initiative. Il s'agit de l'Angola, du Cameroun, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Mali, de la Tanzanie et du Zimbabwe. Une équipe interministérielle composée de représentants de l'Administration fédérale de l'aviation civile, du département d'Etat (ministère des affaires étrangères), du ministère de la défense, du ministère de la justice et du ministère des finances s'est rendue sur place dans deux pays pour y effectuer une enquête sur les systèmes d'aviation et les aéroports. Un premier groupe est allé au Kenya en mars ; un second s'est rendu en Côte d'Ivoire fin juillet. Un troisième pays pourrait faire l'objet d'une enquête du même ordre avant la fin de l'année.

A la suite de mes entretiens avec des responsables africains à l'échelon national, l'Administration fédérale du réseau autoroutier a établi un certain nombre d'activités qui se fondent sur la coopération avec les pays au sud du Sahara, considérés individuellement aussi bien que sur une base régionale au travers de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), laquelle représente quatorze pays subsahariens. Ces activités consistent notamment :

• à élaborer un modèle régional de façon à systématiser les mesures, les programmes et les normes appliqués par les pays membres en matière de transport ;

• à pousser plus avant la restructuration institutionnelle et à envisager notamment la création d'un fonds spécial pour le réseau routier ;

• à encourager la sensibilisation aux questions de sécurité en vue de réduire le nombre de blessés et de morts dans les transports ;

• à promouvoir le programme de transfert des techniques dans les Etats membres de la SADC. En vertu de ce programme, le ministère des transports des Etats-Unis forme des professionnels africains des transports à l'utilisation des techniques de pointe propres à améliorer

les systèmes de transport. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud et la Tanzanie ont chacune un centre de transfert des techniques, et il est question d'en installer un au Botswana;

• à continuer de développer des méthodes de gestion stratégique du réseau routier, notamment sur le plan des systèmes, des données et de la formation.

AUTRES INITIATIVES EN MATIERE DE TRANSPORTS

En cours de préparation, le système d'information géographique pour l'Afrique est un autre projet qui profite des mutations techniques rapides de notre époque. L'Administration fédérale des chemins de fer collabore avec d'autres organismes à la création d'un tel système, sur CD-ROM, destiné au continent africain. Il permettra aux pays africains de simuler les prévisions en matière de circulation, ferroviaire et autre, et d'élaborer des modèles économiques.

Par ailleurs, notre Administration pour la recherche et les projets spéciaux coordonne avec la FEMA (l'agence fédérale chargée des situations de catastrophe et urgences collectives) et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international la création de programmes d'éducation et de formation, adaptés aux besoins des pays africains au sud du Sahara, sur le thème de l'organisation des secours en cas d'accidents graves susceptibles de se produire dans les transports, y compris dans l'aviation civile.

S'agissant des accidents qui surviennent dans les transports, ceux de la route, réseau autoroutier y compris, comptent parmi les plus meurtriers du continent. Deux des organismes rattachés au ministère des transports, la « Federal Transit Administration » et la « National Highway Traffic Safety Administration », s'emploient à créer du matériel de formation sur la sécurité routière et autoroutière.

Deux autres, le service des garde-côtes et l'Administration maritime, recherchent avec les pays africains les moyens d'assurer la sécurité des côtes et d'améliorer les installations portuaires de façon à profiter au maximum des avantages qui découlent d'une robuste industrie maritime.

La détermination et l'expertise du ministère américain des transports sont mis à contribution sur de nombreux fronts, à l'appui de l'initiative de partenariat du président Clinton avec l'Afrique. Tous nos efforts seront porteurs de dividendes, que l'on mesurera à l'aune de la revitalisation économique à court et à long termes du continent africain. ❑

L'INTEGRATION DE L'AFRIQUE AU COMMERCE MONDIAL

Rosa Whitaker, représentante adjointe des Etats-Unis chargée des négociations commerciales avec l'Afrique

Les Etats africains ont beaucoup à gagner de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales, dont le coup d'envoi sera donné en décembre lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Seattle, déclare Rosa Whitaker, représentante adjointe des Etats-Unis chargée des négociations commerciales avec l'Afrique. Par exemple, dit-elle, la libéralisation du commerce des produits agricoles pourrait entraîner de gros avantages pour les agriculteurs africains.

Trente-huit pays africains sont membres de l'OMC, mais à eux tous ils ont signé moins d'accords que les pays d'autres parties du monde. Peu d'entre eux ont adhéré aux accords d'importance cruciale sur les télécommunications, les services financiers et la technologie de l'information. Selon toute probabilité, estime Mme Whitaker, les pays qui ne se sont pas associés à ces accords entreront dans le XXIe siècle avec moins d'ordinateurs, des réseaux téléphoniques et des liens Internet moins efficaces, des systèmes bancaires moins développés et ils seront, dans l'ensemble, moins capables de soutenir la concurrence.

Sous l'égide du président Clinton, l'engagement des Etats-Unis envers l'Afrique a pris une telle ampleur qu'il atteint un niveau sans précédent dans l'histoire. L'appui de l'intégration de l'Afrique subsaharienne au système commercial multilatéral constitue la clé de voûte du Partenariat du président pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Cet objectif reflète la prise de conscience générale que l'Afrique aura besoin d'investissements du secteur privé de l'ordre de plusieurs milliards de dollars par an, en sus de l'aide publique classique au développement, pour faire reculer la pauvreté et pour relever son niveau de vie. Alors que les pays de bien d'autres parties du monde connaissent une phase de croissance économique consécutive à l'augmentation des échanges commerciaux et des investissements, les 48 pays d'Afrique subsaharienne assurent à peine plus de 1 % du commerce mondial et moins de 2 % des investissements mondiaux.

La politique commerciale des Etats-Unis relative à l'Afrique est ancrée dans les mêmes principes fondamentaux que ceux qui inspirent notre politique à l'égard de l'Europe, de l'Amérique latine et de l'Asie. Elle repose sur la conviction que la prospérité et la paix mondiales vont au cœur de nos intérêts et que le libre-échange nous donne les moyens d'atteindre l'une et l'autre.

Pour que l'Afrique se développe et qu'elle prospère, les pays du continent doivent être ouverts aux échanges et aux investissements avec le monde, avec les Etats-Unis et avec leurs voisins régionaux. Dans d'autres parties du monde, une telle ouverture a généralement débouché sur la croissance, la concurrence et la prospérité quasi générale.

Les pays africains doivent venir à bout de sérieuses difficultés, dont l'instabilité qui règne dans certains d'entre eux, la confiance excessive placée dans les produits primaires et les matières premières ainsi que la vulnérabilité et la petite taille relatives des économies du continent. Toutefois, les Etats-Unis ont l'intime conviction que ces obstacles peuvent être surmontés s'ils œuvrent avec l'Afrique et en liaison avec la communauté économique mondiale pour faire du continent un membre actif et dynamique de l'économie internationale.

LES PERSPECTIVES POUR L'AFRIQUE

L'avenir s'annonce souriant pour l'Afrique, y compris pour ses deux géants économiques, à savoir l'Afrique du Sud et le Nigéria. Depuis 1994, l'inflation a baissé, le taux de croissance doublé, et les exportations des Etats-Unis dans le continent ont augmenté de près de 50 %. Les exportations africaines aux Etats-Unis sont elles aussi en progression. Beaucoup de pays africains poursuivent aujourd'hui une politique commerciale qui a notre adhésion : intégration économique régionale, libéralisation du régime relatif aux échanges et aux investissements, privatisation des entreprises publiques, développement du secteur privé et promotion des échanges et des investissements. Dans l'ensemble de l'Afrique, les pouvoirs publics prennent des décisions courageuses et appliquent les réformes souvent controversées, qui s'imposent pour rendre les économies africaines plus concurrentielles. Le soutien des Etats-Unis

peut aider l'Afrique à ne pas relâcher ses efforts en matière d'application des réformes et à mettre de son côté toutes les chances d'obtenir des résultats positifs.

En liaison avec le Congrès et de nombreux pays africains, le gouvernement Clinton a arrêté les contours d'une politique à plusieurs volets qui vise à multiplier les possibilités de croissance de l'économie africaine et à favoriser son intégration à l'économie mondiale. Cette politique a été formulée à l'issue de consultations poussées avec les pays africains. Elle a été élaborée de concert avec l'Afrique, et non pas simplement pour elle ou à son sujet. Nous œuvrons avec les Etats africains en faveur de l'intégration économique régionale, de la libéralisation du commerce des services, de l'amélioration des normes agricoles, de la protection de la propriété intellectuelle et de l'ouverture des marchés dans les domaines où l'Afrique détient l'avantage comparatif, par exemple dans le secteur du textile et de l'agriculture. Au nombre des mesures que nous avons proposées ou qui sont déjà en cours d'application figurent la proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, divers accords bilatéraux et l'assistance technique. Les Etats-Unis comptent mener une action coordonnée avec l'Afrique à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et dans d'autres domaines dans le cadre d'un tout nouveau mécanisme consultatif qui les associe à la communauté économique africaine.
La représentante des Etats-Unis pour le commerce extérieur, Mme Charlene Barshefsky, a présidé la première table ronde d'envergure sur l'OMC à laquelle aient participé des ministres africains du commerce lors de la réunion ministérielle Etats-Unis-Afrique qui a eu lieu en mars 1999 à Washington. L'Organisation de l'unité africaine et la Communauté économique africaine en assuraient la coprésidence.

Trente-huit pays africains sont aujourd'hui membres de l'OMC, et deux de plus cherchent à y adhérer. Cette évolution présente un caractère essentiel pour accroître les exportations, attirer les investissements et accentuer la croissance économique, mais il ne s'agit que d'une première étape. Les pays africains ont pris moins d'engagements que les pays de toute autre partie du monde lors du cycle d'Uruguay. Ils sont peu nombreux à avoir signé les accords de l'OMC dignes du XXIe siècle sur les télécommunications, les services financiers et la technologie de l'information. Voilà qui ralentit la croissance des échanges avec l'Afrique aussi bien que son développement économique. L'existence de droits de douane élevés réduit la capacité des entreprises et des cultivateurs africains de se procurer à moindre coût les facteurs de production dont ils ont grand besoin.

S'ils prennent une part active à la prochaine série de négociations commerciales multilatérales, qui sera lancée lors de la conférence ministérielle de l'OMC prévue à Seattle du 30 novembre au 3 décembre, les Etats africains pourraient en retirer de gros avantages. Par exemple, la libéralisation du commerce des produits agricoles peut ôter aux agriculteurs africains le fardeau qu'imposent le protectionnisme et les subventions à l'exportation, en particulier celles de l'Union européenne, lesquelles ont pour double conséquence d'obstruer des marchés potentiels et de faire chuter les cours mondiaux des produits de base. Les subventions à l'exportation, en particulier, constituent une charge immense et déloyale pour les agriculteurs des autres pays, et surtout pour ceux des pays en développement en Afrique, en Asie et ailleurs.

L'ouverture du marché dans le secteur des services aidera les pays africains à se doter de l'infrastructure juridique, financière, des transports, de l'information et des télécommunications qui favorisera l'accélération et la stabilité du développement. Le développement sans entrave du commerce électronique mondial revêt une importance particulière pour les pays pauvres d'Afrique et leurs microentreprises, puisque l'accès au réseau Internet nécessite peu de capitaux, qu'il aide les entrepreneurs à trouver rapidement des clients et des fournisseurs et qu'il simplifie les aspects techniques et la paperasserie. Les pays qui resteront en marge des accords relatifs aux télécommunications, à la technologie de l'information et aux services financiers entreront dans le XXIe siècle avec moins d'ordinateurs, des réseaux téléphoniques et des liens Internet moins efficaces, des systèmes bancaires moins développés et ils seront donc moins à même de commercer de manière concurrentielle avec les autres.

UNE ERE DE POSSIBILITES

Les Etats-Unis ont formulé toute une série de programmes d'assistance technique de grande envergure destinés à accroître la capacité des pays africains de participer de manière plus active et plus éclairée à l'OMC et aux diverses négociations commerciales. Nous avons notamment parrainé trois ateliers sur le thème général de l'OMC, l'un au Zimbabwe et les deux autres en Ouganda et en Afrique du Sud. Nous en préparons un autre, d'envergure régionale, en liaison avec l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations régionales, qui se déroulera en Côte d'Ivoire, et encore un autre au Sénégal.

Par ailleurs, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international a mis en route un programme relatif au commerce et aux investissements en Afrique qui vise à promouvoir les activités de formation et d'appui technique en faveur des pays du continent qui œuvrent en faveur de la libéralisation économique.

La proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, qui est actuellement à l'étude au Congrès, propose d'établir pour la première fois un cadre détaillé dans le dessein d'encourager la croissance économique et l'autonomie par le biais de l'amélioration du commerce extérieur et des investissements. Elle prévoit la prorogation du Système généralisé de préférences (SGP) – qui autorise l'importation en franchise de douane de certains produits en provenance de pays répondant à des critères précis – pour une durée de dix ans en ce qui concerne l'Afrique, ce qui exercera un effet rassurant sur les dirigeants d'entreprise et les investisseurs étrangers. Ce texte propose en outre d'ouvrir le marché des Etats-Unis à un grand nombre de produits, actuellement exclus de la liste du SGP, qui proviennent des pays africains ayant entrepris des réformes profondes. Il exhorte les Etats-Unis à rechercher avec d'autres bailleurs de fonds les moyens de faire face aux problèmes de l'endettement de l'Afrique et il crée au sein de l'Organisme de promotion des investissements privés à l'étranger (OPIC) deux nouveaux fonds destinés à stimuler les investissements en Afrique et la création d'emplois tant aux Etats-Unis qu'en Afrique.

En créant il y a un an le poste de représentant adjoint des Etats-Unis chargé des négociations commerciales avec l'Afrique, que j'occupe actuellement, les Etats-Unis ont renforcé leur capacité de négocier avec l'Afrique des accords officiels qui consolident le fondement juridique et institutionnel de nos relations. La représentante des Etats-Unis pour le commerce extérieur a signé trois accords notables dans ce domaine depuis la création de ce poste. En février 1999, les Etats-Unis ont signé des accords-cadres relatifs au commerce et aux investissements avec l'Afrique du Sud, notre plus grand partenaire commercial africain, ainsi qu'avec le Ghana. Ces accords-cadres, qui ont permis de nouer un dialogue officiel sur les questions liées au commerce et aux investissements, cherchent à lever les obstacles et à créer des mécanismes susceptibles d'accroître le commerce et les investissements dans ces deux pays importants. En outre, en décembre 1998, les Etats-Unis ont signé un traité relatif aux investissements avec le Mozambique dans le but d'aider ce pays à attirer les investisseurs et à créer des emplois aussi bien que de rassurer les investisseurs américains, de leur donner des garanties et de créer des débouchés pour les Etats-Unis.

Mme Barshefsky a récemment rajouté à la liste du SGP 1.783 positions tarifaires concernant des produits provenant de 33 des pays les moins développés au monde, dont 29 se situent en Afrique. De surcroît, elle a prévu des dispositions spéciales pour les Etats membres de trois associations commerciales africaines à l'échelle régionale qui remplissent les conditions d'admissibilité au SGP. Il s'agit de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Commission tripartite pour la coopération en Afrique de l'Est. Les membres de ces associations pourront maintenant regrouper leurs contributions en matière de valeur ajoutée pour avoir droit aux avantages que confère le SGP.

Les Etats-Unis considèrent que les quelques années à venir seront une période décisive et riche de possibilités dans leurs relations économiques avec l'Afrique. La politique commerciale peut contribuer à la création au XXI^{e} siècle d'un milieu dans lequel les populations seront plus prospères, les économies plus efficaces, l'environnement plus salubre et les pays moins menacés par la faim et la maladie. Les Etats-Unis entendent bien mettre tout leur poids dans la balance, à l'échelon tant bilatéral que multilatéral, afin d'accroître les échanges, de promouvoir la croissance économique et d'améliorer la qualité de la vie des Américains et des Africains. ❑

❑ L'INITIATIVE DU PRESIDENT CLINTON RELATIVE AU PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE

Witney Schneidman, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines

Mis en en place il y a deux ans sur l'initiative du président Clinton, le Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique vise à accroître les échanges commerciaux et les investissements entre les Etats-Unis et l'Afrique ainsi qu'à aider les dirigeants africains à entreprendre les réformes économiques qui s'imposent, explique Witney Schneidman, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines.

Les pays africains désireux de bénéficier de cette initiative n'ont qu'à prendre les mesures voulues pour s'intégrer au système financier mondial, s'ouvrir aux échanges et aux investissements, appliquer résolument des réformes macroéconomiques et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption, ajoute-t-il.

Les Etats-Unis appellent de leurs vœux une Afrique stable, économiquement dynamique et démocratique, avec laquelle ils peuvent chercher à promouvoir les échanges commerciaux et les investissements de façon à faire avancer leurs intérêts mutuels. L'un des piliers de la politique étrangère du gouvernement Clinton consiste précisément à appuyer la croissance économique de l'Afrique en vue d'accélérer l'intégration de cette partie du monde à l'économie mondiale. Nous sommes convaincus que les échanges et les investissements tiennent une place essentielle dans le développement soutenu et à long terme du continent africain et donc qu'en eux se trouve la clé de la prospérité et de la sécurité tant de l'Afrique que des Etats-Unis tout au long du siècle prochain.

L'accroissement des liens commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde peut contribuer à l'éradication de la pauvreté endémique, et des troubles civils qui souvent l'accompagnent. Par ailleurs, les relations économiques entre les Etats-Unis et l'Afrique progressent à grands pas. L'Afrique nous fournit plus de 16% du pétrole brut que nous importons, soit presque autant que le Moyen-Orient. Les exportations des Etats-Unis en Afrique ont augmenté l'année dernière pour la quatrième année consécutive, de l'ordre de 8% cette fois. En 1998, elles représentaient 45% de plus que nos exportations dans l'ensemble des nouveaux Etats indépendants de l'ancienne Union soviétique.

LE PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LES POSSIBILITES ECONOMIQUES

Il y a deux ans, soucieux de donner une structure à nos relations commerciales avec l'Afrique, le président Clinton a mis en route son Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Ce dernier a pour objet de catalyser et d'appuyer les démarches entreprises par les autres pays industriels, les institutions internationales et les Etats africains de manière que ce continent puisse soutenir la concurrence au siècle prochain. En vertu de ce programme, qui s'insère dans la politique générale du gouvernement des Etats-Unis, nous encourageons l'accroissement des échanges bilatéraux et des investissements du secteur privé dans l'ensemble de l'Afrique, notamment en mettant à la disposition de l'Office de promotion des investissements privés à l'étranger (OPIC) plus de 750 millions de dollars au titre du financement des investissements. En outre, nous continuons d'encourager le Congrès à adopter rapidement la proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Ce texte fait du commerce un instrument de stimulation à long terme du développement économique et il encourage les échanges et les investissements en Afrique.

L'allégement de la dette constitue un élément essentiel si l'on veut que les Etats africains accélèrent leurs réformes économiques et leur développement. Il s'agit là d'une condition sine qua non pour que les pays africains deviennent des membres dynamiques de l'économie mondiale. Ainsi, lors de la réunion au sommet du Groupe des sept qui s'est tenue à Cologne à la mi-juin, les chefs d'Etat et de gouvernement de ces pays ont annoncé une initiative d'allégement de la dette portant sur 90 milliards de dollars. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du programme en faveur des pays pauvres très endettés qu'administrent conjointement la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Lorsque les nouvelles modalités auront été mises en œuvre, l'allégement de la dette s'avérera nettement plus radical, plus rapide et plus vaste pour les pays qui prennent les mesures voulues afin de redresser leur situation, ce qui permettra à ces derniers d'affecter les fonds économisés à la satisfaction de leurs

besoins sociaux, par exemple dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la valorisation des ressources humaines. Le nombre de pays à même de remplir les critères du nouveau programme visant les pays très endettés pourrait passer de 26 à 33. Ces 33 pays, qui sont pour la plupart africains, comptent plus de 430 millions d'habitants.

Dans le cadre de ce partenariat, nous avons noué un dialogue avec les responsables de l'Afrique sur les questions qui marqueront le plus le XXIe siècle. En mars, le président Clinton, huit membres de son cabinet et les responsables de l'Agence des Etats-Unis pour le développement international, de l'Agence de commerce et de développement, de l'OPIC et de la Banque d'import-export ont invité à Washington les ministres des affaires étrangères, du commerce et des finances de 46 pays d'Afrique subsaharienne pour la première réunion ministérielle américano-africaine ; jamais encore autant de responsables américains et africains ne s'étaient réunis. En avril, une délégation américaine de 100 membres s'est rendue au Botswana afin d'assister pour la première fois au forum Etats-Unis-Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), son intention étant de resserrer nos liens commerciaux avec ce groupe économique d'une importance fondamentale. A cette occasion, nous avons examiné un accord régional cadre sur le commerce et les investissements et sommes convenus d'opposer un front commun au trafic des stupéfiants et des armes à feu ainsi que de coordonner notre lutte contre le VIH et le sida. De toute évidence, un tel niveau d'engagement entre Africains et Américains signale l'avènement d'une ère nouvelle de coopération régionale et bilatérale, soutenue par des intérêts communs.

De leur côté, les Africains ont fait de grands progrès dans la voie de l'ouverture de leur économie au commerce et aux investisseurs étrangers. La majorité des pays africains continuent d'appliquer des réformes économiques, au nombre desquelles figurent la libéralisation des régimes relatifs au commerce et aux investissements, l'abaissement des droits de douane, la rationalisation des taux de change, l'abrogation des subventions et la stabilisation de leur monnaie. Onze pays africains ont adopté les principes qui, nous l'espérons, serviront un jour de soubassement à une convention africaine de lutte contre la corruption, et un certain nombre d'organisations, dont la SADC, la Communauté est-africaine et le Marché commun des Etats d'Afrique orientale et australe sont en passe de devenir des locomotives régionales de la croissance économique qui méritent d'être prises au sérieux. L'intégration régionale constitue l'une des mesures les plus importantes si l'on veut qu'un plus grand nombre de pays encore s'intègrent à l'économie mondiale, dans la mesure où elle permet aux petits pays de faire leurs premières armes à l'échelon local avant de se mesurer à la concurrence de l'étranger. Nous nous montrerons solidaires des pays africains qui s'unissent pour former des marchés robustes, reliés entre eux et prometteurs.

LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AUX INVESTISSEURS

On peut citer bien d'autres moyens par lesquels les pays africains peuvent tirer parti du Partenariat du président pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Premièrement, ils doivent continuer de faire confiance au système financier mondial. Les institutions issues de Bretton Woods demeurent indispensables à l'économie mondiale, et il continuera d'en être ainsi. Pour autant, les Etats-Unis et les pays africains doivent s'employer ensemble à renforcer la capacité de ces institutions de faire face aux mutations, aux risques inévitables et aux soubressauts éventuels de l'économie du XXIe siècle, qui sera caractérisée par l'accélération rapide des flux d'idées, de capitaux, d'échanges techniques et de biens et de services. Comme le faisait remarquer le président Clinton très récemment, « tous les jours, un demi-million de voyageurs par avion, 1,4 milliard de messages électroniques et 1,5 billion de dollars franchissent des frontières ». De nos jours, on peut acheter et vendre des biens et des services d'une valeur de plusieurs milliards de dollars et faire des échanges ou du troc des rives d'un océan à un autre en l'espace de quelques secondes seulement, et souvent en n'ayant qu'à appuyer sur une touche. Un tel environnement exige l'adoption de sauvegardes supplémentaires de la part tant des pays industriels que des pays en développement pour garantir la stabilité et pour atténuer les extrêmes que nous avons observés récemment dans de nombreux marchés importants en train de se former.

Le gouvernement Clinton travaille à la formulation d'une nouvelle architecture mondiale qui prévoit des améliorations importantes des institutions issues de Bretton Woods et qui privilégie l'adhésion à des codes acceptés de conduite pour accroître la transparence financière mondiale et la supervision des banques. Ces améliorations profiteront aux pays industriels aussi bien qu'aux pays en développement. Lors de la réunion du

Groupe des sept au mois de juin, par exemple, les chefs d'Etat et de gouvernement ont prôné le renforcement de la réglementation financière dans les pays industriels de façon à encourager les créanciers à faire preuve d'une plus grande discipline, ainsi qu'une évaluation prudente des risques associés à l'octroi des prêts.

Deuxièmement, nous devons encourager les pays en développement à investir plus efficacement dans leur population. Il leur faut disposer d'une main-d'œuvre instruite et formée pour tirer pleinement parti des techniques du XXIe siècle. Il convient notamment d'investir dans l'éducation universelle et primaire. En outre, il faut redoubler d'efforts pour encourager les 30 000 Africains et plus qui sont titulaires d'un doctorat et qui vivent hors du continent à réintégrer leur pays. Le développement des capacités de l'Afrique constitue une priorité urgente, en particulier en ce qui concerne les questions économiques et financières. De même, nous devons prendre de toute urgence des mesures propres à combattre la pandémie de VIH et de sida, spécialement dans les pays où l'espérance de vie commence à tomber en chute libre.

Troisièmement, il ressort clairement que de nombreux pays en développement ont considérablement progressé dans la voie de la libéralisation de leur marché au cours des dix dernières années. S'il est vrai que cette évolution est essentielle à l'intégration complète à l'économie mondiale, nous avons constaté ces deux dernières années la nécessité qui incombe à tous les pays de mettre en œuvre des mesures macroéconomiques, ceux-ci devant notamment se doter de mécanismes de supervision judicieux et prudents, appliquer des formules appropriées pour déterminer le volume suffisant des capitaux, respecter les droits des actionnaires et jouer la carte de la transparence en matière de communication de données bancaires. Une fois ces améliorations institutionnelles apportées, les investissements directs étrangers et la privatisation peuvent stimuler au maximum la croissance économique et la formation des capacités. Par ailleurs, les responsables des pays en développement doivent prêter une attention accrue à l'élaboration de ces mécanismes de réglementation financière de façon à clarifier « les règles du jeu » et à veiller à leur application, s'ils veulent attirer des investissements en quantité importante.

Quatrièmement, les Etats doivent maintenir le cap sur les réformes macroéconomiques. Les Etats-Unis s'efforceront de donner l'exemple et de maintenir l'ouverture de leur marché. Lorsque le Congrès aura voté la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, les Africains seront en mesure d'exporter en franchise de douane beaucoup plus de produits aux Etats-Unis qu'ils ne le font actuellement. Mais les pays africains doivent fournir leur part d'efforts en continuant d'œuvrer en faveur de la libéralisation, de la privatisation et de la croissance du secteur privé, de rechercher des investissements étrangers et de lever les obstacles au commerce intranational et international. Ainsi la privatisation peut-elle déboucher sur l'introduction de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes de gestion et de nouveaux investissements dans les anciennes entreprises publiques. Notons en outre que les réformes de cette nature peuvent contribuer à créer un environnement plus propice aux investissements et à cimenter les relations entre les Etats africains et leurs partenaires commerciaux.

Les Etats-Unis se heurtent à certaines difficultés dans le cadre de leurs relations économiques bilatérales avec l'Afrique – comme avec tous leurs partenaires commerciaux d'ailleurs. Beaucoup de pays africains continuent d'appliquer des droits de douane qui sont parmi les plus élevés au monde. Les Etats-Unis continueront de plaider vigoureusement pour la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires et pour le respect des obligations découlant de l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Parmi ces obligations figurent la protection des droits de propriété intellectuelle et l'observation d'autres règles indispensables à l'expansion des exportations, à l'apport des investissements et au relèvement des taux de croissance.

L'IMPORTANCE DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Enfin, les Etats-Unis et l'Afrique doivent orchestrer ensemble une campagne mondiale pour une bonne gestion des affaires publiques et contre la corruption.

• La Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui attaque le problème des pots-de-vin sous l'angle de l'offre, est entrée en vigueur en février dernier. Douze Etats membres de l'OCDE l'ont déjà ratifiée, et d'autres devraient le faire dans les mois à venir. Dans les pays qui ont ratifié et mis en œuvre cette convention, le versement de pots-de-vin constitue une infraction pénale. Les Etats-Unis, qui interdisent depuis plus de vingt ans à leurs entreprises de

commettre des actes de corruption, et maintenant l'OCDE, veulent faire du prix et de la qualité les facteurs déterminants des décisions qui sont prises dans le cadre de la passation des marchés publics.

• L'OCDE et l'Organisation des Etats américains commencent à attaquer ce problème sous l'angle de la demande et elles étudient les moyens d'enrayer la sollicitation des pots-de-vin.

• En Afrique, beaucoup de pays prennent maintenant le taureau par les cornes, parce qu'ils se rendent de plus en plus compte que la corruption constitue l'obstacle le plus grave au développement économique et social et à la création d'un environnement propice aux investisseurs.

• A cet égard, nous nous félicitons des mesures prises par la Banque mondiale qui accorde une place centrale aux pratiques visant à déjouer la corruption dans le cadre de ses activités mondiales, notamment en Afrique. De même, nous applaudissons aux nombreuses mesures que prennent les Etats africains en vue d'appliquer des stratégies nationales de lutte contre la corruption. Ces dernières sont indispensables à l'engagement total de l'Afrique dans l'économie mondiale.

Le président Clinton l'a dit on ne peut plus clairement en juin 1997, lorsqu'il a annoncé la création du Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques : « Alors que les Etats africains se joignent à la marche mondiale vers la liberté et le libre-échange, notre pays a intérêt à faire en sorte que ces efforts soient payants. Une Afrique qui acquiert de la vitalité à mesure que la technologie, le commerce, les communications et les voyages font entrer des millions de personnes dans l'économie mondiale aura une stabilité plus grande et des marchés plus florissants et sera un partenaire plus puissant. » Un partenariat est une union formée dans le but de réaliser un objectif commun ou une aspiration commune, et tous les partenaires ont des obligations. Nous nous tenons résolument aux côtés des Africains, tandis qu'ils prennent les mesures nécessaires pour se joindre à la communauté des nations et pour devenir des alliés économiques plus prospères au siècle prochain. ❑

L'EVOLUTION DES MENTALITES EN AFRIQUE FACE AU DEVELOPPEMENT

Mima Nedelcovych, président du Corporate Council on Africa et vice-président de la société F.C. Schaffer & Associates

Ces dernières années, beaucoup de pays africains ont avancé à grands pas dans la voie qui mène à la réorientation de leur économie vers le secteur privé, déclare Mima Nedelcovych, président du Corporate Council on Africa, association à but non lucratif de sociétés américaines qui a pour vocation de promouvoir le commerce et les investissements en Afrique.

On le constate à la lumière des nouvelles politiques et des nouvelles attitudes vis-à-vis de la privatisation, des marchés financiers et de l'intégration régionale, indique-t-il. Si certains pays d'Afrique ont su laisser leurs entreprises avoir une marche régulière, d'autres en revanche sont retardataires, la recrudescence des conflits armés constituant un obstacle majeur à l'évolution du continent.

Depuis 1990, un nombre croissant de dirigeants africains souscrivent à une nouvelle conception du développement et de la croissance économique qui met l'accent sur le secteur privé, sur l'ouverture aux investissements étrangers et au commerce et sur l'intégration à l'économie mondiale. Certains pays peuvent se targuer d'avoir obtenu de brillants résultats sur ce terrain, alors que d'autres ont dû faire volte-face à cause de la reprise des conflits armés, obstacle majeur au progrès de l'Afrique.

Ayant opté pour cette nouvelle conception, de nombreux Etats ont été amenés à opérer des changements fondamentaux ; ainsi ont-ils entrepris de simplifier leur réglementation, de privatiser leurs entreprises publiques et de prendre encore d'autres mesures propres à créer un environnement plus concurrentiel et plus favorable aux investisseurs. En Afrique australe, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Botswana illustrent on ne peut plus brillamment le cas des pays qui ont entrepris des réformes et dans lesquels le monde des affaires suit tranquillement son petit bonhomme de chemin. Ces pays se sont ouverts à l'économie mondiale et ils réussissent à attirer des capitaux.

Ils font partie du Marché commun des Etats d'Afrique orientale et australe (COMESA), nouvelle organisation régionale dans laquelle, à quelques exceptions près, les affaires se font « normalement », et les hommes d'affaires étrangers montrent davantage d'empressement à s'entretenir avec des partenaires du secteur privé qu'avec des responsables du gouvernement.

En Afrique de l'Ouest, de même, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali – tous des pays francophones qui ont une monnaie commune, le franc CFA – se caractérisent par la marche régulière du monde des affaires. Le Ghana, pays voisin, s'en sort lui aussi fort honorablement, et l'on fonde de grands espoirs dans le Nigéria, dont les dirigeants ont été nouvellement élus. Ce pays, qui forme le plus grand marché du continent et qui compte près de 120 millions d'habitants, possède comme atouts un grand nombre de personnes instruites et des ressources naturelles qui soutiennent l'agriculture, sans parler de ses réserves de pétrole bien connues.

En revanche, d'autres pays sont à la traîne, et d'autres même font marche arrière. La tragique recrudescence des conflits armés est souvent la cause de ce phénomène. Portées aux nues il y a quelques années quand on parlait de la « Renaissance africaine », l'Ethiopie et l'Erythrée sont maintenant en guerre à cause d'un différend de frontière. L'Afrique de l'Ouest connaît des zones de conflits, par exemple en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. L'Afrique centrale est le théâtre d'une situation abominable : le conflit qui sévit en République démocratique du Congo déborde dans les pays voisins, qui se trouvent entraînés comme dans un tourbillon.

Les pays en proie à un conflit sont moins susceptibles que les autres d'aller de l'avant. Ils ne peuvent pas se concentrer sur les réformes, la privatisation par exemple, parce qu'ils ont l'esprit accaparé par d'autres soucis. Dans une grande mesure, ces pays se marginalisent par eux-mêmes.

L'AMELIORATION DU CLIMAT DES INVESTISSEMENTS

Les activités qui retiennent l'attention de la plupart des investisseurs étrangers en Afrique continuent d'être liées aux ressources naturelles particulièrement rémunératrices, tels le pétrole, le gaz, le bois, les minéraux, etc. Dans ces domaines, les investisseurs peuvent rentabiliser rapidement leurs capitaux ou encore peuvent-ils essayer d'équilibrer les risques, voire de les atténuer, quand ils visent une marge bénéficiaire plus importante.

Mais même dans ce genre d'activités, les entreprises iront s'installer ailleurs si le climat n'est pas favorable aux investissements.

Par ailleurs, l'Afrique possède d'abondantes ressources agricoles, que l'on commence à exploiter. C'est un phénomène qui a son importance, parce que l'agriculture, par nature, est grosse consommatrice de main-d'œuvre. Toutefois, les investissements dans l'agriculture supposent généralement un engagement à long terme. Ma société, « F.C. Schaffer & Associates », construit des raffineries de sucre dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales et en assure l'exploitation. Il faut compter cinq à dix ans avant que nos investissements ne portent leurs fruits. Comme nous investissons dans la perspective du long terme, nous suivons de très près tout ce qui touche au climat des investissements à l'échelon national.

D'après ce que j'ai pu constater en tant qu'investisseur et dans le cadre de mes fonctions au « Corporate Council on Africa », beaucoup de pays africains se sont attaqués ces dernières années, avec succès, à des problèmes qui décourageaient autrefois les investissements et la croissance.

La privatisation et l'infrastructure : dans toute l'Afrique, on accepte maintenant le principe de la privatisation. Elle est liée au développement de l'infrastructure, étant donné qu'une grande partie des activités soumises à la privatisation relèvent justement de ce domaine.

La production d'électricité illustre cette évolution de manière spectaculaire. Les Etats africains sont aujourd'hui prêts à accepter les producteurs indépendants du secteur privé. Ce changement de mentalité revêt la plus haute importance pour les investisseurs qui mettent en place des installations et qui doivent construire leur propre usine de production d'électricité, pratique courante en Afrique. Lorsqu'elles évaluent la rentabilité d'investissements éventuels, les sociétés attachent une grande importance au fait de pouvoir vendre leur production excédentaire au réseau électrique national. La nouvelle attitude des Etats africains procède de la prise de conscience du fait que l'électricité n'a pas à être nécessairement produite par un énorme organisme public.

De même, on note un intérêt croissant pour les projets d'infrastructure à péage. C'est le cas des routes à péage, telle la route Resano Garcia qui relie le Mozambique à l'Afrique du Sud, et des ponts à péage. En outre, certains Etats, dont celui de la Côte d'Ivoire, ont amélioré l'exploitation des aéroports en la confiant à des concessionnaires. La privatisation de la gestion de l'aéroport de Libreville, au Gabon, est à l'origine d'une plus grande efficacité.

De même, la privatisation va bon train dans le secteur des télécommunications. Faute d'avoir les ressources nécessaires à l'expansion et à l'exploitation de leur réseau téléphonique, beaucoup de gouvernements africains se sont tournés vers le secteur privé, qui installe des systèmes très perfectionnés et moins coûteux.

Les Etats africains sont de plus en plus nombreux à se rendre compte qu'ils peuvent encourager le développement et avoir une infrastructure rentable en se dotant de cadres réglementaires appropriés, sans avoir à s'immiscer dans les moindres détails et à y consacrer des ressources excessives de trésorerie, toujours rares.

Les marchés financiers : la création de Bourses des valeurs constitue une autre étape notable de l'évolution de l'Afrique. Elle va de pair avec la privatisation, parce qu'une Bourse des valeurs donne un cadre aux pouvoirs publics lorsqu'ils vendent les actions d'entreprises publiques à des investisseurs locaux.

En bonne voie, la création d'une Bourse régionale à Abidjan tire parti du fait que les pays d'Afrique de l'Ouest ont une monnaie commune. Quelques Bourses de plus petite taille ont enregistré des succès importants, notamment à Nairobi et à Kampala. La Bourse de Johannesburg, la plus grande d'Afrique, cote principalement des actions sud-africaines, mais quelques sociétés d'autres pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC) y sont cotées également.

Les Bourses des valeurs contribuent à attirer des capitaux, notamment des fonds institutionnels, parce qu'elles

ménagent une porte de sortie aux investisseurs. En outre, elles permettent aux Africains qui gardent leur argent à l'étranger d'investir plus près de leur pays natal.

Un cadre juridique commun et l'intégration régionale : on dénombre 48 pays au sud du Sahara, et la plupart d'entre eux sont de très petits pays. Il est extrêmement important d'élaborer des lois, une réglementation et des pratiques commerciales uniformes, notamment en matière de comptabilité, que tout un groupe de pays africains accepteraient de suivre. Une ensemble de pays s'avère beaucoup plus attirant lorsqu'il est soumis à des réglements et à des lois qui s'appliquent uniformément à 100 millions de personnes, par exemple. L'Afrique de l'Ouest francophone a beaucoup progressé dans cette voie, en partie grâce à sa monnaie commune.

La capacité d'acheminer des biens d'un pays à un autre sans délais excessifs constitue une autre composante fondamentale de l'intégration régionale. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a d'ailleurs réussi à faciliter dans une certaine mesure la circulation des marchandises et des personnes.

Les pots-de-vin et la corruption : la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales présente une grande utilité pour la lutte contre les pots-de-vin. Parce qu'elle interdit aux entreprises des pays industriels membres de l'OCDE de commettre des actes de corruption, les sociétés, comme la mienne, qui n'offrent pas de gratifications illicites ne se trouvent pas pénalisées. Toutefois, le problème de la petite corruption – les paiements indus que réclament les policiers et autres petits fonctionnaires – reste posé. Cela tient au fait que les Etats emploient beaucoup trop de fonctionnaires sous-payés qui ont l'habitude d'augmenter leur traitement par des pots-de-vin. Malheureusement, cette situation se répète dans beaucoup de pays en développement, et il faudra s'armer de patience pour en venir à bout. La Banque mondiale a élaboré des programmes destinés à corriger ce problème, mais au bout du compte c'est à chaque Etat qu'il incombe de préparer correctement le budget des services qu'il propose.

Les institutions financières internationales et l'allégement de la dette : comme c'est le cas dans le reste du monde en développement, la part des apports de capitaux privés en Afrique est en progression. Néanmoins, beaucoup de pays africains continuent d'avoir besoin de prêts de la Banque mondiale et des autres institutions financières internationales pour combler les lacunes du secteur privé. Souvent, les investissements privés sont subordonnés au financement par l'Etat de projets d'infrastructure. La collaboration du secteur public et du secteur privé revêt donc une dimension absolument essentielle. Les programmes de prêts de la Banque mondiale s'attaquent également à d'autres questions cruciales de développement, telles l'amélioration de la conduite des affaires publiques et la réforme de la fonction publique. Ils comprennent notamment des programmes de lutte contre la corruption qui mettent en place des filets de sécurité nécessaires à la protection sociale des fonctionnaires licenciés à cause des réformes.

Les institutions financières internationales peuvent également intervenir dans l'allégement de la dette, mesure qui est devenue inévitable. Dans certains pays, le poids de la dette ne cesse de s'alourdir à cause du cumul des intérêts. S'ils ne bénéficient pas d'une réduction importante de leur dette, ces pays ne pourront pas aller de l'avant.

Cela dit, l'allégement de la dette doit se faire de manière sélective. Si les fonds libérés sont affectés à l'infrastructure économique et sociale, la réduction de la dette se révèle utile. Mais si l'annulation des créances sert à financer l'achat d'armes ou des investissements qui devraient être faits par le secteur privé, c'est une autre affaire. Il faut poser des conditions. ❑

❑ L'AFRIQUE S'ADAPTE A L'ECONOMIE MONDIALE

Entretien avec Edith Ssempala, ambassadrice de l'Ouganda aux Etats-Unis

Il est nécessaire de développer le secteur privé si l'on veut que l'Afrique connaisse la prospérité, déclare Edith Ssempala, ambassadrice de l'Ouganda aux Etats-Unis. Les pays africains devraient, selon elle, rechercher les investissements étrangers, notamment dans les secteurs prometteurs que sont le textile, la chaussure et l'agriculture.

L'aide étrangère qui entretient une mentalité d'assistés a fait du tort à l'Afrique, estime Mme Ssempala, qui fait observer que les programmes d'aide font souvent l'impasse sur la formation du secteur privé. A ses yeux, l'Afrique doit faire davantage d'efforts pour s'intégrer à l'économie mondiale. A cette fin, il importe notamment d'œuvrer en faveur de l'émancipation des femmes et du règlement des conflits ethniques.

Propos recueillis par Barbara Durant et Phillip Kurata, journalistes de l'USIA

Question : Vous avez dit que les échanges commerciaux et les investissements par l'entremise du secteur privé étaient indispensables pour faire reculer la pauvreté en Afrique et que l'aide étrangère jouait un rôle secondaire. Pourriez-vous expliquer cette position ?

Mme Ssempala : Ce n'est pas l'aide en soi que je conteste. C'est plutôt la qualité de cette aide et les motivations qui l'inspirent, en ce qui concerne l'Afrique. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a bénéficié du plan Marshall, et le Japon a opéré sa reconstruction avec une aide financière des Etats-Unis. Dans un cas comme dans l'autre, les Etats-Unis ont investi dans ces économies de façon qu'elles puissent prendre la relève. Or, lorsqu'il s'agit de l'Afrique, l'aide procède essentiellement d'un mouvement de commisération et de charité. Le secteur privé est laissé pour compte dans les programmes d'aide au continent.

L'aide qui crée une mentalité d'assistés se révèle très dangereuse, pernicieuse même. Toutefois, l'aide qui aide les gens à se prendre en charge revêt une grande utilité et elle se révèle particulièrement nécessaire. Elle doit viser à guider l'Afrique dans la voie de l'indépendance.

Q : Comment peut-on modifier les programmes d'aide de façon à les rendre plus utiles ?

Mme Ssempala : Il est clair que seul le secteur privé peut stimuler la croissance économique. Nous aimerions voir un certain équilibre entre les mesures qui nous aident à satisfaire nos besoins pressants, dans le domaine de la santé et de l'éducation par exemple, et celles qui visent au développement de nos capacités dans le secteur privé. Cette double intervention a fait ses preuves dans d'autres pays, telle la Corée du sud, qui sont arrivés au point où ils peuvent se passer de l'aide. Voilà pourquoi, à l'heure actuelle, les membres du corps diplomatique africain soutiennent l'adoption de la proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Nous considérons qu'il s'agit d'un premier pas dans la bonne direction.

Q : Les ressources naturelles constituent depuis longtemps la principale cible des investissements étrangers en Afrique. Quels sont les autres secteurs qui gagneraient maintenant à être développés ?

Mme Ssempala : L'exploitation des ressources naturelles, pétrole et minéraux par exemple, n'a pas vraiment profité à l'Afrique. Il est paradoxal qu'un pays puisse être riche en pétrole ou en diamants, mais que sa population vive dans la pauvreté. Par contre, les habitants des pays du Moyen-Orient producteurs de pétrole sont riches. Il y a là quelque chose qui cloche.

Nous recherchons les investissements dans l'agriculture, un secteur négligé, ainsi que dans le tourisme et dans le secteur des services. La haute technologie nous intéresse vivement. Nous pensons que l'Afrique est capable de développer son industrie du textile, et ce serait d'autant plus intéressant que la Chine, semble-t-il, ne va pas tarder à accorder moins d'importance à cette branche d'activité. Maurice, le Kenya et l'Ouganda sont en train de se doter d'un secteur vigoureux dans ce domaine. Notre pays s'emploie à créer une industrie de la soie en misant sur les mûriers, qui y poussent très bien. Nous cultivons du coton à longue fibre, la meilleure qualité qui soit.

L'industrie de la chaussure se développe en Afrique. Celle

des jouets suivra. Ces industries n'ont pas besoin d'une main-d'œuvre très qualifiée, mais elles créent de nombreux emplois.

Q : Les investisseurs étrangers doivent assumer une bonne part de risques. Qu'est-ce qui a changé en Afrique pour que l'on ait envie d'y investir, compte tenu de ses antécédents d'instabilité et de corruption ?

Mme Ssempala : La corruption exerce un effet dissuasif sur les investissements, mais ce n'est pas le problème le plus grave.

La stabilité politique revêt une extrême importance, parce que les gens ont besoin de se sentir en sécurité, en particulier s'ils comptent investir dans la perspective du long terme. Sur ce plan, l'Afrique a fait de gros progrès. Il y a quinze ans, nous souffrions de l'instabilité politique. L'Ouganda vivait sous la botte d'un dictateur vicieux, et personne ne savait si nous nous en sortirions. L'Afrique du Sud a rejeté le joug de l'apartheid ; c'est aujourd'hui un pays démocratique, qui a rejoint le reste du monde. La Namibie a évolué dans le même sens. Certes, il reste encore des foyers d'instabilité, mais il me semble que l'Afrique met de l'ordre dans ses affaires.

De nos jours, l'Afrique a fait des progrès sur deux points importants. Le premier, c'est que nous comprenons que la démocratie est essentielle à la stabilité politique et au développement économique, parce qu'elle donne aux gens les moyens d'innover et de participer à la production. Le second, c'est que beaucoup de pays africains ont entrepris des réformes économiques. Les responsables africains ont compris que l'Etat ne pouvait pas « microgérer » l'économie. Ils comprennent que le secteur privé doit prendre l'initiative de la croissance.

En outre, on s'accorde largement sur les politiques budgétaires qui sont de nature à promouvoir la stabilité économique : il faut tenir l'inflation en échec et équilibrer le budget. On a critiqué ces ajustements structurels pour leur rigueur, mais je ne crois pas que l'Afrique ait le choix.

Q : L'Organisation de coopération et de développement économiques met en œuvre une convention qui fait du versement de pots-de-vin aux agents publics étrangers une infraction pénale. Que pensez-vous de cette convention ?

Mme Ssempala : Son importance est indiscutable. Il faut être deux pour danser le tango. Il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, d'ouvrir une grande brèche dans la corruption si on n'abordait pas le problème par les deux bouts. L'Ouganda considère la corruption comme un cancer qu'il faut éradiquer. Elle fait qu'on a du mal à obtenir des services. Elle a une incidence sur l'éducation et sur le logement. Elle est la cause de la mauvaise qualité des produits que les gens achètent. La lutte contre la corruption est essentielle à la survie des sociétés.

Q : Quelles sont les réformes les plus urgentes que les Etats africains doivent entreprendre pour devenir de bons partenaires des investisseurs étrangers ?

Mme Ssempala : En gros, ils doivent continuer sur leur lancée – c'est-à-dire poursuivre la libéralisation économique et politique, cimenter la démocratie et consolider les droits de l'homme. Nous devons aussi nous employer à régler les conflits qui demeurent. L'Ouganda, par exemple, a consacré beaucoup d'énergie à la recherche d'une solution au conflit qui sévit au Congo. Nous appelons de nos vœux la fin du conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée. Nous formons l'espoir que l'Afrique ne connaîtra plus jamais de génocide, parce que cela lui donne une très mauvaise réputation. On ne saurait sous-estimer l'importance qu'il y a d'œuvrer à la consolidation de la paix, de la démocratie et de la justice.

Q : Les Etats-Unis connaissent moins l'Afrique, et ils ont moins d'expérience en la matière, que les anciennes puissances coloniales, telles la France et la Grande-Bretagne. Qu'est-ce que les Etats-Unis peuvent offrir à l'Afrique sur le plan des échanges commerciaux et des investissements que les pays européens ne peuvent pas lui apporter ?

Mme Ssempala : Nous voulons que tout le monde s'intéresse à l'Afrique, et il y a de la place pour tout le monde.

Les Etats-Unis ont contribué au progrès économique de tous les pays. C'est vrai de tous les pays qui connaissent la prospérité économique, que ce soit l'Allemagne, le Japon ou maintenant la Chine. Tous ont tissé de solides liens économiques avec les Etats-Unis. Les Etats-Unis constituent le marché le plus grand, et nous considérons que nos relations économiques avec ce marché revêtent une très grande importance pour l'accélération de notre développement. De même, nous estimons que les Afro-Américains peuvent servir de trait d'union entre l'Afrique et les Etats-Unis.

Q : L'Ouganda est l'un des membres fondateurs du Marché commun des Etats d'Afrique orientale et australe (COMESA). Vingt-deux pays ont signé la charte du COMESA visant à l'harmonisation de la réglementation douanière, des politiques budgétaires et de la réglementation commerciale. Quel a été jusqu'à présent l'intérêt du COMESA ?

Mme Ssempala : Le COMESA joue un rôle très important sur le plan économique. Il incarne l'engagement pris par l'Afrique de parvenir au stade de l'intégration économique, étant entendu que cette échéance demeure encore lointaine. Il reste encore beaucoup de jalons, plus modestes, à poser. Le COMESA est l'un d'eux. On pourrait citer d'autres groupes régionaux, tels la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le groupe de coopération de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique de Etats de l'Afrique de l'Ouest, et le groupe du Maghreb en Afrique du Nord. L'idée visée est l'intégration des marchés nationaux en un seul.

Le COMESA a accompli beaucoup de choses. Son secrétariat, en Zambie, est dynamique. De nos jours, il est possible d'acheminer en Afrique australe des marchandises provenant d'Afrique de l'Est. Le plus gros défi à relever consiste à développer davantage l'infrastructure. Chaque pays a atteint un niveau de réforme économique qui lui est propre.

Nous comptons que l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie formeront très prochainement une communauté économique. Nous visons l'objectif d'une union douanière. Nous commençons à promouvoir l'Afrique de l'Est en tant qu'une seule zone sur le plan des investissements.

Q : L'Ouganda possède une monnaie convertible et une Bourse des valeurs. En ouvrant ses frontières aux apports de capitaux, votre pays ne risque-t-il pas de se mettre dans une fâcheuse position si les capitaux sortent aussi facilement qu'ils n'entrent ?

Mme Ssempala : A mon avis, la mondialisation n'est plus une question de choix. Nous devons nous adapter, un point c'est tout.

L'Ouganda a soigneusement examiné la question de savoir s'il convenait d'ouvrir totalement son marché. Le président et son gouvernement sont arrivés à la conclusion qu'on aurait du mal à faire venir des investisseurs si ceux-ci ne sont pas sûrs de pouvoir rapatrier leurs capitaux. Si on veut qu'ils viennent chez nous, il faut qu'ils puissent se retirer facilement quand ils en auront envie. La chose à faire, c'est de les attirer et de faire en sorte qu'ils n'auront pas envie de partir. Nous devons veiller à ce que la réglementation soit judicieuse et la corruption inexistante. Nous voulons certes nous doter de mécanismes qui garantissent la transparence, mais nous ne voulons évidemment pas faire courir des risques excessifs à l'Ouganda. En gros, nous avons le sentiment qu'aucun pays ne peut se permettre de rester en marge du système mondial du commerce.

Q : Les investisseurs étrangers ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée. Où vont-ils la trouver ?

Mme Ssempala : Nos universités et nos écoles techniques produisent tous les ans un grand nombre de diplômés, et leur trouver un emploi constitue l'une de nos plus grosses difficultés. Il y a un excédent de diplômés très qualifiés et capables d'être formés à de nouvelles tâches, qui n'ont pas de travail.

Q : Les divisions ethniques et tribales vont souvent de pair avec l'instabilité en Afrique. Comment les pays africains font-ils face à ce problème ?

Mme Ssempala : Le fanatisme tribal ou religieux n'est pas un phénomène endogène. Il a été importé. Ce n'est pas la notion de tribu qui est le plus gros problème de l'Afrique. L'organisation sociale par tribus est un phénomène naturel, mais le fanatisme tribal est une abomination, au même rang que le racisme ou l'égoïsme. En Afrique, la plupart des conflits sont le fait des dirigeants qui exploitent le fanatisme tribal, la religion et l'esprit de clan. De nos jours, la plupart des Africains rejettent ces manigances.

L'Ouganda possède aujourd'hui une loi non sectaire selon laquelle toute personne, qu'elle agisse en bien ou en mal, agit en son nom propre, et non en celui d'une autre, de sa tribu ou de sa religion. Tout individu poursuivi en justice est jugé en fonction de ses actes et non de son appartenance à telle ou telle tribu. Cette différence nous paraît fondamentale, parce qu'elle sépare l'individu et la somme de ses actions du groupe auquel il appartient.

Q : Le président ougandais, M. Yoweri Museveni, a insisté sur la nécessité d'émanciper les femmes. Quel effet cela a-t-il eu sur le développement économique et la création des microentreprises ?

Mme Ssempala : Le président Museveni a insisté sur ce point au vu de considérations non seulement politiques, mais aussi économiques. Si l'on tient plus de la moitié de la population à l'écart du marché, on réduit forcément la taille de ce dernier. Qui plus est, les femmes constituent la cheville ouvrière de leur famille et de leur communauté. On dit qu'en éduquant les femmes on éduque la famille et le pays.

L'émancipation des femmes a entraîné dans son sillage l'amélioration du bien-être des familles, parce que lorsqu'elles ont de l'argent, les femmes le dépensent pour leurs enfants.

Q : Comment avez-vous procédé pour promouvoir l'émancipation des femmes ?

Mme Ssempala : Nous pratiquons une politique d'intégration active. Il y a un système de quotas en place au Parlement. Le suffrage est universel. Nous avons également prévu des quotas féminins à l'échelon du district et de l'administration des collectivités locales. De fait, le tiers des élus locaux doivent être des femmes.

Sur le plan économique, les femmes sont encouragées à se lancer dans les affaires, à créer des microentreprises. Un certain nombre d'organisations appuient le développement des microentreprises par les femmes. Nous avons vu beaucoup de femmes dont le revenu est passé de quelques centaines de dollars par an à des milliers de dollars par an en l'espace de quelques années seulement. C'est un fait qui mérite d'être noté. ❑

❑ PRESENTER L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SOUS UN JOUR FAVORABLE AUX INVESTISSEMENTS

Louis Wells, professeur de gestion internationale, Harvard Graduate School of Business Administration

Les pays africains qui ont entrepris des réformes dans le dessein d'attirer des capitaux étrangers doivent être prêts à lancer des campagne de publicité pour faire découvrir aux investisseurs les avantages qu'ils présentent, déclare le professeur Louis Wells, de la Harvard Graduate School of Business Administration. Or les campagnes de ce genre coûtent cher, outre qu'elles ne sont pas faciles à orchestrer. D'où l'intérêt qu'il y aurait, selon lui, à ce que plusieurs pays animés d'un même esprit réformateur fassent bourse commune et qu'ils s'engagent à formuler une politique commune en matière d'investissement. En outre, ils devraient s'informer des stratégies à éviter, telles que les incitations fiscales et les missions d'investissement à caractère général, qui sont peu rentables.

L'expérience suggère qu'à elle seule les réformes économiques ne feront pas venir les investisseurs étrangers en Afrique. En règle générale, les réformes doivent s'accompagner d'une campagne de publicité ou d'un programme de promotion des investissements destinés à faire valoir les mérites du marché africain. Les mesures d'encouragement des investissements peuvent se révéler coûteuses, et leur efficacité est fonction du soin avec lequel elles ont été ciblées. Dès lors, les pays africains animés du même esprit gagneraient à engager une action publicitaire commune de façon à avoir une bonne image de marque. On peut envisager non seulement qu'ils partageraient entre eux les coûts des opérations visant à libérer les investisseurs de leurs préjugés, mais aussi qu'ils s'engageraient à appliquer le même train de réformes et une politique commune à l'égard des investissements.

Un appel à la prudence est de rigueur. On exagère souvent la perspective de l'apport de grosses quantités de capitaux étrangers en Afrique. En réalité, la part de l'Afrique dans les investissements faits dans les pays en développement se tasse depuis quelques années. Comme leurs marchés sont relativement petits et qu'ils n'ont pas de pays riches pour voisins, les pays africains sont peu susceptibles d'attirer des investissements étrangers en quantité suffisante pour que la formation du capital en soit profondément affectée – tout au moins à dans un avenir proche. Seuls les pays riches en minéraux et autres ressources naturelles pourraient peut-être échapper à cette généralisation. Cela dit, quand investissements étrangers il y a, ceux-ci peuvent avoir un effet bénéfique plus important que les chiffres eux-mêmes ne le donneraient à penser. Par exemple, les investissements étrangers dans l'industrie manufacturière à vocation exportatrice peuvent encourager les entreprises nationales à exporter, et la présence d'étrangers aux postes de direction peut accroître l'efficacité des anciennes entreprises publiques. Et quand bien même les investissements étrangers ne suivraient pas à la cadence souhaitée, le fait est que les réformes destinées à encourager l'apport de capitaux étrangers coïncident avec celles qui stimulent les investissements locaux.

Les pouvoirs publics doivent s'interroger sur le type d'investisseurs dont ils ont besoin et sur ceux qui sont susceptibles d'être attirés par leur pays. Lorsqu'ils réfléchissent à la question, les responsables pensent souvent aux investisseurs qui vont intervenir dans l'industrie manufacturière aux fins de production pour le marché intérieur. L'image qui vient à l'esprit, parce qu'on la retrouve dans tout le continent, est celle des étrangers qui sont propriétaires de brasseries, d'usines de fabrication de piles, de cimenteries ou de raffineries. De toute évidence, ces investisseurs considèrent avec intérêt la taille du marché national. Mais ce que recherchent particulièrement les pouvoirs publics, c'est l'investisseur étranger qui va miser sur la production destinée aux marchés d'exportation. Or, à cause de la concurrence mondiale, un pays qui n'a pas la réputation d'avoir des industries à vocation exportatrice risque fort de laisser les investisseurs indifférents. Il existe un troisième type d'investisseurs étrangers que l'on rencontre fréquemment en Afrique : ceux qui viennent pour extraire une matière première ou se lancer dans la production végétale.

LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT A EVITER

L'expérience des pays asiatiques et de certains Etats d'Amérique latine en matière d'encouragement des investissements étrangers contient quelques leçons

importantes pour les pays africains car elle révèle les stratégies dont il convient de se garder.

Les incitations fiscales ne servent généralement pas à grand-chose. Sur le terrain de la politique générale, l'erreur la plus courante que puisse faire un pays est de compter sur les incitations fiscales – particulièrement les exonérations temporaires d'impôt – pour attirer les capitaux étrangers. Plusieurs études ont démontré que ces mesures se révélaient presque totalement inefficaces lorsqu'elles visaient à encourager les investissements destinés au marché intérieur et qu'elles avaient un effet marginal sur l'industrie manufacturière orientée sur l'exportation. On peut à la rigueur envisager la réduction des taux d'imposition si celui auquel les sociétés sont assujetties est excessif, mais il vaut mieux diminuer le taux général qu'introduire un système d'incitations.

La création de guichets uniques inefficaces. Beaucoup de pays soucieux d'attirer des investissements étrangers ont créé des guichets uniques qui ont pour mission de délivrer tous les permis que les investisseurs étrangers sont tenus de se procurer ou d'aider ces derniers à obtenir les documents nécessaires auprès d'autres organismes. Dans la plupart des cas, et ce malgré les bonnes intentions des pouvoirs publics, ces guichets uniques finissent rapidement par constituer un obstacle supplémentaire aux investissements étrangers. Sans la pleine adhésion des plus hauts responsables du pays, ils en arrivent rapidement au point de ne plus pouvoir délivrer des permis jugés valables par les organismes d'exécution, et les investisseurs trouvent qu'ils ont intérêt à traiter directement avec les organismes compétents.

Le lancement prématuré d'une campagne de publicité. Plusieurs pays se sont lancés dans des campagnes de publicité pour encourager les investissements avant d'avoir mené leur effort de réforme jusqu'au bout et de s'être dotés d'une politique stable. Or, non seulement ils perdent de l'argent à agir ainsi, mais il y a de fortes chances qu'ils se fassent du tort. Si un pays vante ses réformes avant qu'elles n'aient produit leur effet, les investisseurs qui, tâtant le terrain, jugent le climat encore peu propice risquent de se faire une opinion défavorable une fois pour toutes. Il est cependant possible de prendre très tôt certaines mesures d'encouragement. Par exemple, il y a lieu de s'intéresser aux investisseurs déjà implantés dans le pays pour déterminer si les réformes ont véritablement pris racine et pour cerner les mesures qui mériteraient d'être révisées ou les réformes dont l'adoption s'impose.

Un assortiment peu judicieux d'instruments de promotion. La recherche l'a prouvé : à elles seules, les démarches tape-à-l'œil – du genre des campagnes de publicité et des missions d'investissement à caractère général – entraînent très rarement des investissements. Tout au plus servent-elles à informer les investisseurs potentiels sur les changements de politique générale qui ont été adoptés et à leur donner une impression d'ensemble sur le pays. Par exemple, les investisseurs potentiels – en particulier en dehors du secteur des matières premières – ont tendance à mettre tous les pays africains dans le même sac. Ils croient que les troubles civils sont plus répandus qu'ils ne le sont véritablement et que la plupart des pays africains ont renoncé à entreprendre des réformes. Les activités visant à rehausser l'image des Etats africains pour corriger les préjugés des investisseurs se justifient dans les pays qui n'ont pas relâché leurs efforts. Encore doivent-elles être suivies de mesures propres à attirer des investissements.

Or, ces dernières se révèlent particulièrement difficiles à organiser par les pouvoirs publics. Les responsables doivent sélectionner des entreprises qui seront susceptibles d'investir dans leur pays et ils doivent plaider leur cause auprès des cadres de direction en y mettant le plus grand soin. Rares sont les bureaucrates qui possèdent les techniques de communication, la connaissance du milieu des affaires, la confiance et l'initiative nécessaires à ce genre d'activités. En outre, les pouvoirs publics ne consacrent généralement pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des investisseurs présents dans le pays et de ceux qui pourraient s'y installer : il faut prévoir des rendez-vous pour recevoir les investisseurs, les accueillir à l'aéroport, les accompagner tout au long des formalités d'entrée dans le pays, mettre des guides à leur disposition et les aider à obtenir les permis et les licences nécessaires.

Les interventions non ciblées. Le fait de ne pas cibler des investisseurs particuliers est une erreur couramment commise. Les activités de promotion des investissements coûtent cher ; il importe donc de les orienter sur les investisseurs dont on désire la présence et sur ceux qui ont des chances de s'intéresser au pays. Le ciblage suppose une grande habileté, et parfois l'aide d'intermédiaires étrangers. Souvent, on peut avoir des idées sur les investisseurs potentiels en regardant ce qui se passe dans des pays semblables. Il faut cibler les investisseurs non seulement en fonction de la branche d'activité en question, mais en tenant compte aussi de leurs moyens financiers et de leur pays d'origine. Les meilleurs choix ne sautent pas nécessairement aux yeux.

Compter sur les ambassades pour les activités de promotion. Plusieurs pays s'en sont remis à leurs ambassades et à leurs consulats à l'étranger pour encourager les investissements. Ils considèrent qu'ayant déjà une présence à l'étranger ils n'ont pas besoin d'ouvrir un bureau supplémentaire. Ce raisonnement est à l'origine d'échecs cuisants. Le personnel des ambassades et des consulats fait carrière dans la diplomatie, et non pas dans les relations commerciales. Généralement, il n'a ni les compétences voulues pour contacter les hommes d'affaires ni l'inclination à le faire – d'autant qu'il n'y a aucune récompense à la clé. Il fournira au besoin la documentation sur les investissements qu'on pourrait lui demander, mais il ne va presque jamais se démener pour solliciter les investisseurs.

La préparation des études de faisabilité. Un certain nombre de pays confient à leurs fonctionnaires le soin de préparer des études de faisabilité à l'intention des investisseurs potentiels. Dans la grande majorité des cas, c'est peine perdue. Les investisseurs privés ne font guère confiance aux propositions commerciales qui sont échafaudées par les pouvoirs publics. Les établissements financiers qui investissent en Afrique font exception. Généralement dirigés par des membres de la diaspora africaine, ils pourraient bien présenter un intérêt particulier pour certains pays africains. La meilleure façon de procéder consiste toutefois à mettre ces établissements en contact avec les hommes d'affaires nationaux qui ont des propositions d'affaires.

LA NECESSITE DE METTRE LES RESSOURCES EN COMMUN

La première étape de la promotion des investissements – celle qui consiste à rehausser l'image de marque du pays – peut coûter cher. Beaucoup de pays africains sont tout bonnement dans l'impossibilité de consacrer des crédits budgétaires suffisants pour réussir à améliorer leur image de marque et à stimuler l'apport de capitaux. Il serait donc intéressant que les pays africains animés du même esprit réformateur mettent leurs ressources en commun.

Un premier groupe de pays pourrait réunir ceux qui ont institué des réformes de grande envergure, qui ont donné la preuve de leur attachement à ces mesures et qui recherchent des investissements directs étrangers. Pour encourager la formulation d'une identité, il pourrait donner un nom à son action commune : « Invest Africa », par exemple. Le groupe devrait certes se montrer réceptif au principe de l'adhésion de nouveaux membres, mais ces derniers ne devraient être admis qu'après mûr examen du degré auquel ils ont appliqué des réformes et assaini leur climat en matière d'investissement.

A terme, le groupe pourrait encourager l'élaboration d'une politique commune à l'égard des investisseurs étrangers. Par exemple, les pays membres pourraient normaliser les conditions applicables aux projets miniers, les règles relatives à la participation nationale et les garanties du rapatriement des bénéfices et des capitaux. La mise en place d'une politique commune faciliterait la promotion commune des investissements et en accroîtrait d'autant l'efficacité.

Les activités visant à rehausser l'image de marque du groupe devraient comporter deux volets, à savoir la publicité et les missions d'investissement à caractère général. Les campagnes publicitaires viseraient à expliquer les réformes et les engagements pris par les pays membres. Elles décriraient les possibilités en matière d'investissement et énonceraient la politique commune à l'égard des investissements directs étrangers. Les missions d'investissement serviraient à faire venir des investisseurs potentiels dans les pays membres en vue de leur présenter des exposés sur le climat ambiant et d'encourager les contacts avec les hommes d'affaires locaux.

Pour être couronnée de succès, toute campagne de publicité doit s'appuyer sur des activités propres à susciter les investissements que les pays membres doivent entreprendre à titre individuel. On peut tout à fait concevoir que le groupe se dote d'un bureau unique chargé de répondre aux questions générales des dirigeants d'entreprise désireux d'obtenir des renseignements complémentaires, notamment après avoir pris connaissance des messages publicitaires, mais c'est à chaque pays membre qu'il incombera de fournir des informations détaillées et de vanter ses mérites personnels. A cette fin, ils doivent tous mettre en place un bureau de promotion des investissements qui soit capable de donner suite aux contacts noués dans le cadre des campagnes de publicité et, à terme, d'identifier par elle-même les sociétés susceptibles de se laisser séduire.

Cela dit, même en se regroupant, les pays africains ne réussiront probablement pas à attirer tous les investissements étrangers qui leur sont nécessaires. Ils ont besoin de la coopération des pays et des institutions multilatérales qui peuvent leur donner des conseils sur les moyens de créer un climat propice aux investissements. Dans le cas des pays très endettés, l'annulation de la dette

par les institutions multilatérales et l'aide temporaire en matière de balance des paiements revêtent un caractère essentiel pour que les investisseurs potentiels prennent au sérieux les promesses de convertibilité.

De même, les pays plus riches peuvent contribuer à atténuer les risques pour les investisseurs du secteur privé. L'Organisme de promotion des investissements privés à l'étranger (OPIC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements, qui relève de la Banque mondiale, et d'autres organismes du même genre couvrent les risques d'expropriation, d'inconvertibilité des monnaies et de troubles civils. Les risques peuvent aussi être réduits si le gouvernement du pays d'origine des investisseurs laisse ces derniers passer leurs créances irrécouvrables par pertes et profits, réduisant ainsi les bénéfices réalisés ailleurs, y compris dans leur pays.

Enfin, en se rendant dans les pays africains acquis à l'objectif des réformes, les hauts responsables du pays d'origine des investisseurs peuvent rehausser l'image de marque de ces Etats à un degré qui dépasse toutes les campagnes de publicité. En particulier, les visites des chefs d'Etat suscitent l'intérêt de la presse de leur pays. Elles éveillent aussi l'intérêt des investisseurs pour les pays mentionnés; souvent, les journaux décrivent les résultats des réformes entreprises. Les tournées de dignitaires étrangers peuvent stimuler les investissements si les campagnes de publicité donnent suite à des activités propres à favoriser l'apport de capitaux. ❑

Le présent article est l'adaptation d'une version plus longue qui a paru dans un ouvrage publié par le Corporate Council on Africa sous le titre «Africa and the American Private Sector: Corporate Perspectives on a Growing Relationship» (L'Afrique et le secteur privé des Etats-Unis: le renforcement des relations du point de vue des entreprises).

❑ LA DERNIERE CHANCE DE L'AFRIQUE?

George Ayittey, professeur d'économie à l'American University et président de la Free Africa Foundation

Les pays africains sont arrivés à un point où ils n'ont pas d'autre alternative que d'entreprendre des réformes, estime George Ayittey, qui est professeur d'économie à l'American University de Washington et qui est originaire du Ghana. Les investisseurs étrangers quittent l'Afrique, l'aide extérieure diminue et la charge de la dette est devenue écrasante, dit-il.

Il convient de considérer, selon lui, la proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, qui est actuellement à l'étude au Congrès des Etats-Unis, comme l'effort ultime pour aider l'Afrique à entreprendre des réformes. Le monde extérieur ne peut pas faire grand-chose pour aider les pays africains peu désireux d'effectuer les changements qui s'imposent depuis longtemps.

Après des années de mauvaise gestion des affaires publiques, de guerres civiles, de régimes économiques et politiques en proie à la corruption, les bailleurs de fonds de l'Afrique et les investisseurs étrangers en ont assez. La plupart des bailleurs de fonds lient maintenant les programmes d'aide à l'Afrique à la bonne gestion des affaires publiques, à la lutte contre la corruption, au pluralisme politique et à la libéralisation économique. Les investisseurs étrangers restent à l'écart et attendent que les Etats africains fassent des réformes fondamentales portant notamment sur la privatisation accrue des entreprises publiques, sur la limitation de l'intervention de l'Etat dans l'économie et sur l'amélioration de l'administration.

Par ailleurs, les institutions financières internationales et les grands pays industriels s'apprêtent à lancer en faveur de l'Afrique des programmes de vaste réduction de la dette et de promotion du commerce qui sont susceptibles de mettre fin à des décennies de détérioration économique et politique. Il est cependant loin d'être certain que les dirigeants africains soient prêts à profiter de ce qui risque d'être leur dernière chance de réduire la disparité de revenus qui existe entre l'Afrique et les autres continents.

LA DETERIORATION DES RESULTATS ECONOMIQUES ET L'ACCROISSEMENT DE LA PAUVRETE

Depuis la fin du colonialisme, les résultats économiques de l'Afrique subsaharienne sont bien bons que ceux des autres groupes de pays en développement. Au milieu des années quatre-vingt-dix, le revenu réel par habitant dans cette partie du monde était inférieur de 14,6 % à celui qu'elle avait enregistré en 1965. Il s'ensuit que la plupart des Africains noirs avaient un niveau de vie bien moindre qu'au moment où leurs pays accédèrent à l'indépendance.

Quatre Africains sur 10 vivent dans un état de pauvreté extrême, et selon des statistiques récentes la pauvreté serait en hausse. Si l'Afrique veut réduire de moitié le nombre de pauvres au cours des quinze prochaines années, elle devra atteindre un taux moyen de croissance de 7 % par an. Mais comment ? L'aide extérieure accordée sans condition dont l'Afrique tirait la plupart de ses ressources s'est pratiquement tarie. Les bailleurs de fonds imposent maintenant des conditions pour l'octroi de cette aide. En outre, l'aide extérieure subit les conséquences de la lassitude des donateurs, des restrictions budgétaires, de la crise financière en Asie et du coût de la reconstruction dans les Balkans. L'élément indispensable pour l'accélération de la croissance économique n'est donc plus l'aide, mais les investissements, tant nationaux qu'étrangers. Or, l'Afrique attire de moins en moins les investisseurs étrangers.

Les investisssements directs étrangers en Afrique ont diminué considérablement entre 1982 et 1987 pour passer de 1,22 milliard de dollars à 498 millions. De 1989 à juin 1994, plus de la moitié des sociétés manufacturières britanniques qui avaient des filiales dans les pays africains anglophones se sont retirées de ces pays. Les Français ont également perdu leurs illusions.

Les apports de capitaux dans les pays en développement ont fortement augmenté entre 1990 et 1995, lorsque leur montant annuel net a quadruplé pour atteindre plus de 90 milliards de dollars. Toutefois, la part de l'Afrique n'a été que de 2,4 %. Selon la Banque mondiale, les investissements étrangers dans les pays en développement

ont atteint en 1995 le chiffre record de 231 milliards de dollars. Singapour à lui seul a reçu 5,8 milliards de dollars, alors que l'Afrique s'est contentée de 2 milliards, soit moins que les sommes investies au Chili, a indiqué la revue « The Economist » en novembre 1996.

Les investissements directs étrangers en Afrique ont augmenté en 1996 pour passer à 4,7 milliards de dollars ; ils sont restés à ce niveau en 1997 et ont diminué brusquement en 1998 pour n'être plus que de 3 milliards de dollars. Dans son rapport de 1998 sur le commerce et le développement, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) déclare : « Au cours des vingt dernières années, l'Afrique a perdu de son attrait comme marché pour les investissements directs étrangers par rapport aux autres zones en développement. »

Fait aggravant, alors que l'Afrique attirait moins les investisseurs, elle devait assurer le service d'une dette croissante. Pour maintenir leurs revenus et les investissements, les Etats africains ont fait de lourds emprunts dans les années soixante-dix. Le montant de la dette extérieure de l'Afrique est maintenant 24 fois plus important qu'en 1970 et a atteint le chiffre record de 350 milliards de dollars en 1998, soit un montant égal à son produit intérieur brut annuel. C'est la partie du monde la plus endettée. A l'heure actuelle, le service de la dette absorbe quelque 40 % des recettes d'exportation, mais seulement environ la moitié des créances à recouvrer sont en fait remboursées. L'autre moitié consiste d'arriérés qui sont régulièrement rééchelonnés.

Au cours des quinze dernières années, les pays occidentaux et les institutions financières multilatérales ont lancé diverses initiatives et soumis diverses propositions en vue de s'attaquer à la stagnation économique de l'Afrique. Les programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale sont les plus connus. Ils exigent que les gouvernements africains adoptent des pratiques de gestion qui soient transparentes, qu'ils réduisent l'intervention de l'Etat, qu'ils libéralisent leur économie, qu'ils dévaluent leur monnaie ou qu'ils la laissent fluctuer, qu'ils vendent leurs entreprises publiques non rentables et qu'ils suppriment la pléthore de contrôles sur les prix, sur les taux d'intérêt et sur les loyers. En échange, la Banque mondiale leur accordera des prêts en vue d'alléger leurs difficultés en matière de balance des paiements, de service de la dette et de budget. En 1994, la Banque mondiale a évalué les résultats de 29 des 37 pays africains qui bénéficiaient d'un programme d'ajustement structurel. Elle a conclu que, si aucun pays africain n'avait atteint une bonne position en matière de politique macroéconomique, 6 avaient obtenu de bons résultats. Il s'agissait du Burkina Faso, de la Gambie, du Ghana, du Nigeria, de la Tanzanie et du Zimbabwe. Un an plus tard, seuls le Burkina et le Ghana figuraient sur cette liste.

En 1996, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont lancé l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Cette initiative prévoit un allégement de la dette des pays pauvres qui entreprennent des réformes économiques. La plupart des pays appelés à en bénéficier se trouvent en Afrique, mais seuls deux ont réussi à en remplir les conditions strictes et à obtenir une réduction de leur dette d'origine bilatérale. La dette de l'Ouganda a été réduite de 650 millions de dollars, et celle du Mozambique devrait l'être de 3,7 milliards de dollars.

Le Groupe des sept grands pays industriels a proposé une nouvelle initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés de sorte qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent obtenir plus rapidement une réduction de leur dette. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont censés avoir fini de réviser les règles en la matière pour leurs assemblées de septembre.

LA PROPOSITION DE LOI SUR LA CROISSANCE ET LES POSSIBILITES ECONOMIQUES EN AFRIQUE

En juin 1997, le gouvernement Clinton a rendu public son projet de « Partenariat pour la croissance et les possibilités économiques en Afrique ». L'élément principal de cette mesure était une proposition de loi élaborée par des parlementaires démocrates et républicains et portant le nom de « Loi sur la croissance et les possibilités d'investissement en Afrique : la fin de la dépendance ». Selon le principal auteur de ce texte de loi, M. Jim Mc Dermott, son objet était de créer une voie de transition de l'aide au développement à l'indépendance économique pour les pays d'Afrique subsaharienne. La proposition de loi est encore à l'étude au Congrès des Etats-Unis sous une forme révisée et porte maintenant le nom de proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique.

Ses dispositions prévoient notamment des réunions annuelles de haut niveau portant sur la politique en matière de commerce et d'investissement, la mise sur pied d'un forum économique américano-africain destiné, entre autres, à encourager, la création de coentreprises,

l'engagement d'établir une zone de libre-échange composée des Etats-Unis et de l'Afrique subsaharienne, la levée des restrictions à l'importation par les Etats-Unis de textiles et de vêtements africains, ainsi que l'entrée en franchise de douane d'un nombre accru de produits africains aux Etats-Unis.

Pour participer à ce programme, un pays africain doit montrer sa ferme volonté de mettre en œuvre des réformes économiques et politiques, de libéraliser son économie, d'encourager la croissance du secteur privé et de réduire la pauvreté.

Cette initiative des Etats-Unis constitue un effort ultime en vue d'aider l'Afrique. Les pays africains doivent entreprendre des réformes ou accepter de connaître des résultats économiques de moins en moins bons. Les autres possibilités ne sont guère acceptables. Le gouvernement Clinton, le Congrès des Etats-Unis et le groupe des parlementaires noirs (« Black Caucus »), qui soutient toujours l'Afrique, ne peuvent guère faire plus. Le président Clinton avait raison lorsqu'il a déclaré en février 1996, dans son rapport sur la politique commerciale et de développement envers les pays africains : « Il incombe aux pays africains de s'engager en faveur de ces objectifs et de faire des choix politiques qui leur permettent de les atteindre. L'aide extérieure ne peut se substituer au manque de volonté ou aux mauvais choix faits par les Etats africains. »

Les dirigeants africains ont eux-mêmes ont reconnu ce fait en mai 1986. Ils ont admis collectivement, lors de la session extraordinaire que l'ONU a consacrée à l'Afrique, que leurs propres erreurs d'ordre politique, notamment le fait d'avoir négligé l'agriculture, avaient énormément contribué à l'aggravation de la crise économique à laquelle leur continent était en proie. Un rapport de l'Organisation de l'unité africaine exhorte les Etats africains à prendre des mesures en vue de renforcer les programmes d'incitation, de modifier les politiques d'investissement public, d'améliorer la gestion économique, notamment en faisant preuve d'une plus grande discipline et d'une plus grande efficacité lors de l'utilisation des ressources. Fait encore plus remarquable, le rapport souligne qu'il convient d'encourager le rôle positif du secteur privé.

Malheureusement, les Etats africains ou les institutions internationales telles que la Banque africaine de développement ont peu progressé sur la voie des réformes. Ils prennent ainsi le risque de voir les bailleurs de fonds en arriver à penser que les dirigeants africains ne sont pas sérieux au sujet des réformes et à ne plus prêter attention à leurs appels à l'aide. En fait, il semble que c'est déjà le cas. Il y a quelque mois, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a lancé un appel d'urgence afin de recueillir 8 millions de dollars destinés à faciliter la réinstallation des réfugiés sierra-léonais et à leur procurer des vivres. En juin, il n'avait encore reçu que 1,3 million de dollars. Par ailleurs, lassés des échanges incessants d'accusations, les casques bleus de l'ONU se sont retirés de l'Angola. A l'heure actuelle, il n'est même pas question de les envoyer au Congo.

UNE AFFAIRE DE CHOIX

L'absence de réformes finira un jour par entraîner l'effondrement et l'implosion des Etats. La Somalie, le Rwanda, le Burundi, le Liberia, la Sierra Leone et le Zaïre ont fait l'objet d'une implosion à cause du refus obstiné de leurs dirigeants d'entreprendre des réformes économiques et politiques. En revanche, les Blancs en Afrique du Sud ont réformé leur régime abominable de l'apartheid et réussi à sauver leur pays de la destruction.

Les dirigeants africains peuvent choisir de suivre la voie tracée par le Rwanda ou celle tracée par l'Afrique du Sud. Il leur incombe de faire ce choix. La proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, qui est actuellement à l'étude au Congrès, leur donne l'occasion d'améliorer le niveau de vie de leurs concitoyens. ❑

❑ LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

LE MINISTERE DU COMMERCE

Qu'il s'emploie à promouvoir les relations commerciales, à sensibiliser les milieux d'affaires des Etats-Unis, à fournir une assistance technique aux Etats africains ou à appuyer la cause des sociétés américaines qui répondent à un appel d'offres international, le ministère du commerce poursuit activement une politique ayant pour but d'aider les entreprises américaines à commercer avec l'Afrique.

A l'appui de cet objectif, le ministère a créé en 1994 des centres régionaux en Côte-d'Ivoire, au Kenya et en Afrique du Sud. Cette année, il a en outre annoncé qu'il comptait accroître le nombre de ses agents de services commerciaux affectés en Afrique.

Par ailleurs, les liens entre les milieux d'affaires se trouvent resserrés par les missions commerciales, que le ministre du commerce, M. William Daley, dirige parfois en personne ou qui sont confiées à d'autres hauts responsables dans le dessein de rapprocher dirigeants d'entreprise américains et africains. L'organisation d'une conférence annuelle sur les échanges et les investissements en Afrique et la création d'un site Internet qui sert de point d'information aux hommes d'affaires sont deux autres démarches qui s'inscrivent dans les efforts de vulgarisation du ministère du commerce (http://infoserv2.ita.doc.gov/afweb.nsf).

Le ministère apporte une assistance technique aux Etats africains et au secteur privé dans le domaine de la construction de l'infrastructure commerciale. Il a établi un projet de coopération technique en matière de manufacture avec le Centre de recherche industrielle et scientifique de l'Afrique du Sud. L'Administration nationale des études océaniques et atmosphériques (NOAA), qui relève du ministère du commerce, gère toute une panoplie de programmes relatifs à la météorologie, à l'eau et à la pêche commerciale qui ont pour objet d'améliorer la gestion des cultures et de la pêche. L'Administration nationale des télécommunications et de l'information, qui relève elle aussi de ce ministère, a élaboré des programmes visant à accroître la capacité de connexions au réseau Internet et à favoriser le recours à la télémédecine.

LA BANQUE D'IMPORT-EXPORT DES ETATS-UNIS (« EX-IM BANK »)

L'« Ex-Im Bank » est un organisme fédéral indépendant qui aide à financer la vente de biens et de services américains à l'étranger. Elle fournit des garanties de prêts de fonds de roulement aux exportateurs américains et consent des prêts aux acheteurs étrangers de biens et de services américains. En outre, elle assure les exportateurs américains contre le risque de non-paiement par les acheteurs étrangers qui se désisteraient pour des raisons politiques ou commerciales.

L'« Ex-Im Bank » a procuré des fonds à l'Afrique à hauteur de 49 millions de dollars au cours de l'année budgétaire 1998. Elle propose également aux sociétés américaines de financer des projets dans 45 pays d'Afrique subsaharienne, et dans 21 d'entre eux elle octroie un financement à l'exportation. Ainsi a-t-elle facilité récemment la vente d'engins de construction à l'Ouganda, de conteneurs frigorifiques au Ghana, de matériel de laboratoire médical à la Côte d'Ivoire et d'un Boeing 737-300 au Kenya.

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'« Ex-Im Bank » en faveur de l'Afrique, veuillez consulter le site Internet http://www.exim.gov/africa-i/index.html

L'OFFICE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES À L'ETRANGER (OPIC)

L'OPIC est un organisme fédéral indépendant qui met des crédits et une assurance contre les risques politiques à la disposition des sociétés américaines désireuses d'investir dans les pays en développement ou en transition. A l'heure actuelle, il fournit environ 890 millions de dollars à l'appui de 50 projets dans une vingtaine de pays d'Afrique subsaharienne. Trente-neuf des 48 pays de cette partie du monde peuvent prétendre à ses programmes.

Environ 43 % des engagements extérieurs de l'OPIC en Afrique concernent les services financiers, 20 % la manufacture, 16 % le pétrole et le gaz naturel et 14 % le secteur minier ; le tourisme, les télécommunications, les services et l'agriculture se partagent le reste.

L'OPIC possède actuellement quatre fonds à l'appui des investissements en Afrique, dont la gestion relève du secteur privé : le « New Africa Opportunity Fund » pour l'Afrique australe, de 120 millions de dollars ; le « Modern Africa Fund », de 150 millions de dollars, pour l'industrie manufacturière, le secteur minier et les télécommunications ; le « Global Environment Emerging Markets Fund II », de 120 millions de dollars, qui est réservé aux investissements dans les secteurs liés à l'énergie propre et à l'eau ; et l'« Aqua International Partners Fund », de 300 millions de dollars, pour les prises de participation au capital social des entreprises qui interviennent dans le traitement des eaux, les approvisionnements en grandes quantités et l'écoulement de marchandises dans les marchés naissants.

L'OPIC a participé à 4 missions de haut niveau en Afrique, et depuis 1997 il a signé 12 accords bilatéraux avec l'Afrique subsaharienne.

L'AGENCE DE COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT (TDA)

Organisme fédéral indépendant et de petite taille, la TDA a investi près de 60 millions de dollars depuis 1981 dans le financement d'études de faisabilité, de visites d'orientation effectuées par des responsables étrangers et de conférences destinées à encourager les exportations des Etats-Unis en Afrique.

Les études de faisabilité aident les entreprises des Etats-Unis à bien comprendre dès le départ le contexte particulier des grands projets de développement dont la réalisation est envisagée à l'étranger, parce qu'elles en examinent les aspects techniques, juridiques, économiques et financiers. A l'heure actuelle, la TDA a des études en cours dans une quinzaine de pays africains. On peut consulter la liste complète de ses projets dans le continent sur l'Internet à l'adresse suivante : http ://www. tda. gov/region/africa. html.

Les visites d'orientation ont pour but de familiariser les responsables étrangers avec les produits et services des Etats-Unis, de nouer des relations commerciales et d'encourager les entreprises des Etats-Unis à exporter dans les pays en développement et à revenu intermédiaire. En avril 1999, la TDA a fait venir aux Etats-Unis des ministres et des dirigeants de grandes sociétés pétrolières de 10 pays d'Afrique et du Moyen-Orient pour les mettre en contact avec des producteurs de matériel utilisé dans l'industrie pétrolière. En juin, elle a parrainé la tournée de 10 représentants de plusieurs Bourses africaines qui souhaitaient découvrir les moyens d'accroître l'efficacité de leurs opérations. En juillet, elle a invité aux Etats-Unis des fonctionnaires africains pour les familiariser avec les techniques d'identification et de vérification de l'authenticité des passeports.

LE MINISTERE DE L'ENERGIE

Le 1er avril 1999, le ministre de l'énergie, M. Bill Richardson, a annoncé l'initiative de son ministère en faveur de l'Afrique, laquelle privilégie le développement de sources d'énergie renouvelable, la promotion des techniques énergétiques propres et les investissements du secteur privé. D'autres projets viendront appuyer le renforcement des capacités à travers l'organisation de stages de formation et d'ateliers destinés au personnel du secteur énergétique et des milieux d'affaires. La tenue d'une réunion ministérielle à l'automne 1999 sur les questions liées à l'infrastructure énergétique, qui sera coparrainée par le ministère de l'énergie et celui des transports, forme une pierre angulaire de l'initiative en faveur de l'Afrique.

Par ailleurs, le ministère de l'énergie a entrepris diverses activités dans un certain nombre de pays. En Afrique du Sud et au Ghana, elles portent sur le captage de l'énergie solaire pour alimenter des écoles et des foyers ; en Ouganda, sur le développement des ressources géothermiques ; au Botswana, sur les sources d'énergie renouvelable et sur le développement de la production d'énergie ; et au Sénégal, sur les sources d'énergie propre.

LE MINISTERE DU TRAVAIL

La principale mission du ministère du travail en Afrique consiste à lutter contre l'exploitation des enfants sur le marché du travail. Le 19 mars 1999, la ministre du travail, Mme Alexis Herman, s'est engagée à octroyer 7,5 millions de dollars à cette fin, principalement sous la forme de dons qui seront faits au programme

international de l'Organisation internationale du travail pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Les fonds seront ventilés comme suit : 1,5 million de dollars destinés à l'Afrique du Sud, au Kenya, à la Tanzanie, à l'Ouganda, à la Zambie et au Zimbabwe pour écarter les enfants de l'agriculture commerciale où ils occupent des emplois dangereux et pour encourager leur scolarisation ; 1 million de dollars pour combattre la traite des enfants, employés comme domestiques, au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Togo, au Cameroun, au Gabon, en Côte d'Ivoire et au Nigeria ; 3,7 millions de dollars au titre du financement de la participation du Ghana, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda, de la Zambie et du Nigeria à l'IPEC ; et près de 1,3 million de dollars pour recueillir des données statistiques sur la nature et l'ampleur du travail des enfants au Ghana, au Nigeria, en Ouganda et en Zambie.

Une deuxième composante de la politique du ministère à l'égard de l'Afrique consiste à développer l'infrastructure et les capacités institutionnelles des Etats africains pour les aider à s'attaquer plus efficacement au dossier du travail des enfants. Par exemple, la direction des statistiques du travail partage avec le gouvernement sud-africain ses idées sur la façon de renforcer son infrastructure ses services de statistique. De même, le ministère communique aux Etats africains des informations sur la sécurité du travail, la lutte contre la discrimination, la formation des jeunes en matière d'emploi et la sécurité dans les mines.

LE MINISTERE DES TRANSPORTS

En 1997, le ministre des transports, M. Rodney Slater, a lancé une initiative en faveur de l'Afrique qui se fonde sur un partenariat dont les trois objectifs essentiels sont les suivants : l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements, l'appui de l'intégration économique africaine et l'encouragement du développement. Dans le cadre de cette initiative et en collaboration avec diverses administrations qui interviennent dans les transports, le ministère s'emploie à améliorer l'infrastructure aérienne, ferroviaire, routière et portuaire de pays africains ainsi que les transports par voie fluviale, la sécurité des côtes et la sécurité tout court. Voici quelques exemples des activités en cours :

• l'application, par l'Administration fédérale de l'aviation civile, de l'initiative du président Clinton relative à la sécurité aérienne en Afrique. Ce programme se propose de quadrupler le nombre de pays africains qui se conforment aux normes de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de renforcer la sécurité dans 12 aéroports africains au plus en l'espace de trois ans et d'améliorer les services régionaux de navigation aérienne ;

• le concours de l'Administration maritime au Ghana, pour aider ce pays à financer l'achat de deux péniches qui serviront à la production d'électricité ;

• le partenariat de l'Administration fédérale du réseau autoroutier avec le ministère sud-africain des transports en vue de l'établissement d'un centre de transfert des techniques qui aidera l'Afrique du Sud à satisfaire ses besoins particuliers dans le domaine de la construction et de l'entretien de routes ;

• les mesures prises par l'Administration fédérale des chemins de fer pour faire bénéficier l'association ferroviaire d'Afrique australe de la présence d'équipes consultatives dépêchées sur le terrain ainsi que de programmes d'assistance technique ;

• l'élaboration d'un plan, par l'Administration fédérale de la sécurité routière, visant à appuyer l'adoption dans les pays africains de mesures peu coûteuses propres à réduire le nombre, actuellement élevé, de personnes blessées ou tuées dans les accidents de la route ;

• le concours apporté à un certain nombre de pays africains par les garde-côtes des Etats-Unis dans le domaine de l'application du droit maritime, des opérations de recherche et de sauvetage, de la protection de l'environnement marin et de la sécurité des installations portuaires.

Pour de plus amples renseignements sur les activités du ministère des transports, veuillez consulter le site Internet http://ostpxweb.dot.gov/aviation/Africa/afrimain. htm

L'AGENCE AMERICAINE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

En liaison avec plus de 14 organismes fédéraux, l'USAID finance une multitude de programmes visant à s'attaquer aux obstacles au développement qui entravent les échanges et les investissements en Afrique. En voici quelques exemples :

• l'initiative sur la sécurité alimentaire de l'Afrique, qui appuie le développement national et régional des techniques agricoles ainsi que l'aide alimentaire. Elle comprend notamment des projets de démonstration des cultures en Ouganda, la mise en place au Mali d'un système d'information sur le marché, la création d'entreprises en milieu rural au Mozambique et des programmes connexes en Ethiopie et au Malawi ;

• le programme relatif aux échanges et aux investissements en Afrique, qui octroie une assistance en matière de commerce et d'investissement. Parmi les activités qu'il appuie figurent la réforme de la réglementation en matière d'exportation et d'importation au Mozambique, l'abrogation de droits perçus à l'exportation et à l'importation au Mali, ainsi que le développement de banques de données et de commercialisation en Afrique du Sud ;

• le programme d'éducation au service du développement et de la démocratie, qui encourage les investissements dans l'éducation, en particulier celle des filles. Il porte notamment, en Ouganda, sur l'alimentation des écoles primaires en électricité, leur rattachement à l'Internet et l'amélioration des principales fonctions scolaires et administratives et, au Rwanda, sur le développement des capacités de télé-enseignement de l'université nationale du pays ;

• l'initiative en faveur de la justice dans la région des Grands lacs, qui appuie la formation de juristes, de policiers et de magistrats au Rwanda ;

• le centre de recherche et de formation sur le paludisme, qui apporte son concours aux activités de lutte antipaludéenne du Mali ;

• les partenariats USAID-pays africains, qui appuient un large éventail de programmes conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays visés. Par exemple, ils concernent l'énergie, l'environnement et l'accès à l'Internet au Ghana ; la formation des femmes qui occupent des postes électifs en Ouganda ; la sensibilisation au sida, le soutien des initiatives relatives au microcrédit et la construction de logements en Afrique du Sud ; la réforme du régime douanier, l'agrandissement du réseau ferroviaire et le développement régional dans les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ; enfin, la création d'entreprises et la réforme de la réglementation au Sénégal.

L'AGENCE D'INFORMATION DES ETATS-UNIS (USIA)

L'USIA est un organisme indépendant qui va fusionner avec le Département d'Etat (ministère des affaires étrangères) le 1er octobre. Elle a pour mission de faire comprendre à l'extérieur des Etats-Unis la politique étrangère du gouvernement américain. L'USIA a des bureaux dans 35 pays d'Afrique subsaharienne. Parmi ses programmes à l'appui de la promotion du commerce et des investissements en Afrique, on peut citer les suivants :

• le programme des visiteurs étrangers fait venir environ 5.000 personnes par an aux Etats-Unis pour des séjours de trois à quatre semaines afin qu'elles nouent des contacts avec leurs homologues américains et qu'elles se familiarisent avec le pays et ses institutions. En liaison avec le « Corporate Council on Africa », par exemple, l'USIA a récemment invité un groupe de gestionnaires africains pour leur faire suivre un stage de formation commerciale ;

• le Bureau de l'information de l'USIA produit un certain nombre de documents sous forme imprimée ou électronique qui sont consacrés aux questions de politique générale des Etats-Unis susceptibles d'avoir une incidence sur le climat des investissements en Afrique. En outre, il envoie à l'étranger des conférenciers qui partagent leur savoir avec les hauts responsables, les hommes d'affaires, les étudiants et les organisations non gouvernementales sur un large éventail de questions économiques, tels les moyens d'encourager la création d'entreprises, les droits de propriété intellectuelle, la transparence, une bonne conduite des affaires publiques et la libéralisation des régimes relatifs au commerce et aux investissements ;

• l'USIA finance la traduction d'ouvrages consacrés à de nombreuses questions économiques, dont la gestion des entreprises et les qualités d'initiative nécessaires aux dirigeants d'entreprise ;

• l'USIA a mis en place des programmes de vulgarisation à l'intention des pays africains pour les aider à faire face aux problèmes que risque de susciter le passage informatique à l'an 2000. ❑

❑ LA PROPOSITION DE LOI SUR LA CROISSANCE ET LES POSSIBILITES ECONOMIQUES EN AFRIQUE

L'adoption par le Congrès des Etats-Unis de la proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique constitue l'une des questions prioritaires du gouvernement Clinton.

La disposition la plus remarquable de ce texte de loi porte sur l'entrée en franchise de douane d'un certain nombre de produits en provenance de 48 pays d'Afrique subsaharienne qui ne figurent pas actuellement dans la loi d'application du Système généralisé de préférences. La proposition de loi crée aussi un cadre permettant de renforcer les relations entre les Etats-unis et l'Afrique en matière de commerce et d'investissement et prescrit aux organismes publics américains chargés d'encourager les exportations et les investissements à l'étranger d'intensifier leurs efforts en Afrique.

En 1998, la Chambre des représentants a voté en faveur de la proposition de loi, qui a le soutien du gouvernement Clinton. La commission sénatoriale des finances a approuvé un texte quelque peu différent, mais les adversaires de la proposition de loi ont réussi à empêcher son examen par le Sénat en séance publique.

Cette année, les parlementaires ont de nouveau repris l'étude de la proposition de loi. En juin, la commission sénatoriale des finances a approuvé sa version du texte de loi, et en juillet, la Chambre des représentants a adopté une version plus généreuse par 234 voix contre 163.

Les chefs de file républicains n'ont pas encore inscrit à l'ordre du jour du Sénat l'étude en séance publique du texte de loi recommandé par la commission des finances. Si le Sénat vote en sa faveur, des membres de la Chambre des représentants et des membres du Sénat devront alors se réunir pour se mettre d'accord sur un texte de compromis. Celui-ci devra être voté par les deux chambres avant que le président Clinton puisse le promulguer.

Tant à la Chambre des représentants qu'au Sénat, ce texte de loi fait l'objet d'une opposition de la part des parlementaires qui représentent des circonscriptions où l'industrie textile joue un rôle important et se heurte déjà à la concurrence de produits importés bon marché. Les adversaires de la proposition de loi soutiennent que l'entrée en franchise de douane des textiles d'Afrique subsaharienne favoriserait la réexpédition illégale par l'Afrique de textiles en provenance de Chine ou d'autres pays tiers, ce qui permettrait d'éviter les contingents d'importation des Etats-Unis.

Les Etats africains sont très en faveur de la proposition de loi, mais celle-ci suscite des divergences parmi les parlementaires afro-américains. Certains, tel M. Charles Rangel (représentant démocrate de New York), sont pour. D'autres, sous la direction de M. Jesse Jackson (représentant démocrate de l'Illinois et fils du pasteur Jesse Jackson), y sont opposés car ils estiment qu'elle n'est pas assez avantageuse pour l'Afrique. M. Jackson a déposé une autre proposition de loi qui prévoit l'annulation de la dette des pays africains, une aide au développement, des crédits pour la lutte contre le sida, mais jusqu'ici il n'a pas réussi à obtenir le soutien de nombreux parlementaires.

LES DIVERGENCES ENTRE LE TEXTE ADOPTE PAR LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS ET CELUI RECOMMANDE PAR LA COMMISSION SENATORIALE DES FINANCES

La proposition de loi sur la croissance et les possibilités économiques votée par la Chambre des représentants et celle approuvée par la commission sénatoriale des finances diffèrent quelque peu.

Les dispositions du texte de la Chambre des représentants s'appliqueraient jusqu'en juin 2009 ; celles du texte de la commission sénatoriale des finances jusqu'en septembre 2006.

Le texte de la Chambre des représentants prévoit d'accorder l'entrée en franchise de douane dans le cadre du SGP à tous les biens produits en Afrique subsaharienne qui, selon la Commission fédérale du commerce extérieur, ne font pas concurrence aux entreprises américaines qui fabriquent des produits semblables ou similaires. Le texte de la commission sénatoriale des finances exclut la plupart des textiles et des vêtements africains de l'entrée en franchise de douane dans le cadre du SGP. Toutefois, les catégories suivantes

pourraient bénéficier d'une entrée en franchise de douane dans le cadre du SGP :

• les vêtements faits en Afrique subsaharienne avec du tissu et du fil américains,

• les vêtements coupés ou assemblés en Arique subsaharienne dont le tissu est américain et qui sont cousus avec du fil américain,

• es vêtements tissés à la main, cousus à la main ou les costumes régionaux produits en Afrique subsaharienne.

Selon la règle d'origine du SGP, une certaine proportion de la valeur du produit en question doit avoir pour origine le pays exportateur qui veut bénéficier du SGP. Tant le texte de la Chambre des représentants que celui de la commission sénatoriale des finances prévoient que 15 % du contenu américain d'une marchandise peut compter pour l'obligation de 35 % du contenu local. Le texte de la Chambre des représentants prévoit aussi l'application du SGP à un produit si 35 % de la valeur est ajoutée dans un pays subsaharien admissible.

Les deux textes de loi suppriment pour les pays subsahariens les plafonds du SGP en ce qui concerne le besoin de compétitivité. En vertu de cette disposition du SGP, le président doit cesser d'appliquer le SGP aux importations d'un produit provenant d'un pays qui, au cours d'une année, ont été supérieures de 50 % à l'ensemble des importations américaines de ce produit ou dont la valeur a dépassé 85 millions de dollars.

Le texte de la Chambre des représentants supprime les contingents qui s'appliquent actuellement aux textiles et aux vêtements en provenance d'Afrique subsaharienne ; le texte de la commission sénatoriale des finances ne supprime les contigents que pour un nombre restreint de produits. Les deux textes prévoient des mesures de sauvegarde contre les réexpéditions illégales.

De plus, ils fixent des conditions pour les pays désireux de bénéficier de l'élargissement du SGP. Ces pays doivent notamment continuer d'appliquer une politique économique fondée sur l'économie de marché et faire respecter les droits de l'homme fondamentaux.

En ce qui concerne les dispositions non tarifaires, les deux textes de loi invitent le président à se réunir avec les dirigeants des pays d'Afrique subsaharienne en vue d'accroître les échanges commerciaux et les investissements. Selon le texte de la Chambre des représentants, le président doit convoquer des réunions annuelles de haut niveau, et selon le texte de la commission sénatoriale des finances, il doit se réunir avec les chefs de gouvernement des Etats subsahariens, mais rien n'indique qu'il doive le faire à plusieurs reprises. Les deux textes prévoient la création d'un forum de coopération commerciale et économique entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne et préconisent l'étude de la création d'une zone de libre-échange entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne.

Le texte de la Chambre des représentants demande aussi à l'Office de promotion des investissements privés à l'étranger (OPIC) et à la Banque d'import-export des Etats-Unis d'accroître leur aide financière à l'Afrique subsaharienne. Le ministère du commerce doit être représenté au moins par 20 agents en Afrique subsaharienne. Enfin, l'OPIC doit créer un fonds de financement de projets d'infrastructure, en particulier de projets qui aident les femmes à créer leur propre entreprise et les pauvres. Le texte de la commission sénatoriale des finances ne contient rien à ce sujet.

L'EXPIRATION DU SGP

Créé en 1975, le Système généralisé de préférences accorde l'entrée en franchise de douane à plus de 4.400 produits importés de quelque 140 pays en développement.

Toutefois, le Congrès doit proroger périodiquement le SGP. La disposition de la proposition de loi qui prévoit la prorogation du SGP dans le cas de l'Afrique subsaharienne jusqu'en 2006 ou 2009 ferait disparaître, du moins pour les pays africains admissibles, un problème persistant, à savoir le fait que le Congrès a laissé arriver à expiration le SGP à plusieurs reprises ces dernières années. Le SGP est arrivé à expiration cinq fois en six ans : le 30 septembre 1994, le 31 juillet 1995, le 31 mai 1997, le 30 juin 1998 et tout récemment le 30 juin 1999. Chaque fois, à l'exception de la dernière, le Congrès a prorogé le SGP au bout d'un certain temps et a autorisé son application rétroactive jusqu'à la date de son expiration.

Le 22 juin, la commission sénatoriale des finances a voté en faveur d'une proposition de loi visant à proroger le SGP pour une période de cinq ans, jusqu'au 30 juin 2004. Le coût de cette prorogation est estimé à 1,9 milliard de dollars. Tout comme la proposition de loi sur

le commerce et les possibilités économiques en Afrique, la proposition de loi relative au SGP n'a pas encore été soumis à l'étude du Sénat en séance publique.

Si la Chambre des représentants a adopté la proposition de loi sur le commerce, aucune commission de cette chambre n'a pas encore donné son aval à la proposition de loi relative au SGP.

Seuls 3% des produits entrés en franchise de douane dans le cadre du SGP proviennent de l'Afrique subsaharienne. En 1996, la valeur de ces produits a atteint 588 millions de dollars, dont 429 millions de dollars représentaient des importations en provenance d'Afrique du Sud. ❑

❑ L'INITIATIVE D'ALLEGEMENT DE LA DETTE ADOPTEE PAR LE G7 A COLOGNE

Le Groupe des sept grands pays industriels (G7) a décidé d'alléger plus rapidement et plus radicalement la dette des pays les plus pauvres de sorte que ceux-ci puissent dès que possible consacrer à des dépenses sociales les sommes libérées par la réduction des paiements qu'ils doivent au titre du service de leur dette.

Lors de leur sommet annuel qui a eu lieu cette année à Cologne en juin, les Sept ont présenté les grandes lignes de leur initiative d'allégement de la dette, qui prévoient l'élargissement de l'initiative de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) en faveur des pays très endettés (initiative PTTE) et une nouvelle remise des dettes bilatérales des pays les plus pauvres.

Les Sept ont invité la Banque et le Fonds monétaire international à œuvrer de concert avec tous les intéressés, y compris les organisations non gouvernementales, en vue d'élaborer des propositions concrètes à cet effet qui doivent être prêtes pour l'assemblée annuelle de ces deux institutions financières qui se tiendra du 28 au 30 septembre. Des réunions se sont déjà tenues à ce sujet.

Grand partisan d'un allégement accru de la dette, le président Clinton a exposé les grandes lignes d'un plan de réduction lors du discours qu'il a prononcé le 16 mars, à l'occasion de la réunion ministérielle Etats-Unis-Afrique qui a eu lieu à Washington. L'initiative de Cologne reflète ses arguments en faveur du renforcement de l'initiative PPTE et de l'octroi d'un allégement supplémentaire.

L'INITIATIVE PPTE

Cette initiative remonte à septembre 1996. Le G7 a préconisé cette initiative après avoir observé que le poids du service de la dette empêchait certains pays en développement de faire des progrès, même s'ils entreprenaient des réformes axées sur la croissance. L'initiative PPTE permet aux pays les plus pauvres d'obtenir une réduction de leurs paiements au titre des dettes qu'ils ont contractées envers les institutions financières internationales et certains pays créanciers. Ces dettes constituent le plus gros de l'endettement des pays les plus pauvres.

Pour pouvoir bénéficier d'un allégement de leur dette extérieure, les pays intéressés doivent passer un accord avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en vertu duquel ils s'engagent à entreprendre des réformes économiques, puis montrer qu'ils les mettent bien en œuvre. La réduction de son endettement incite ainsi le pays intéressé à mener à bien son programme de réformes.

L'allégement de la dette « n'est pas une fin en soi. Elle constitue un moyen d'atteindre un objectif plus lointain, à savoir un développement réussi », a indiqué le ministre américain des finances, M. Lawrence Summers, le 26 juillet.

Au moment du lancement de l'initiative PTTE, le FMI a dressé la liste des 41 pays très endettés, dont 33 étaient des pays africains. Vingt-six de ces 41 pays pouvaient prétendre à bénéficier de cette initiative.

En juillet 1999, 4 pays avaient obtenu un allégement de leur dette après avoir rempli les conditions exigées. Il s'agit de la Bolivie, dont l'allégement de la dette s'élève à 760 millions de dollars, du Guyana (410 millions de dollars), du Mozambique (3,7 milliards de dollars) et de l'Ouganda (650 millions de dollars). Trois autres pays avaient achevé la première des deux étapes prévues : le Mali, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Selon la Banque mondiale, le montant total de réduction de la dette de ces 7 pays devrait atteindre 6,8 milliards de dollars, s'ils arrivent tous à la fin de la seconde étape.

Deux autres pays, le Bénin et le Sénégal, ont achevé la première étape du programme et n'ont pas eu besoin de passer à la seconde étape. Ils ont eu recours à des mécanismes classiques d'allégement de la dette pour réduire leurs paiements.

Le G7 cherche maintenant à améliorer cette initiative et à l'élargir. Afin de pouvoir accélérer l'allégement de la dette, il préconise des modifications destinées à permettre cet allégement plus tôt lors des deux étapes dont la durée de chacune peut atteindre trois ans.

A l'heure actuelle, pendant la première étape, un pays entreprend des réformes dans le cadre d'un programme

sous la direction de la Banque mondiale et du FMI, tout en recevant une aide classique telle que des dons ou des prêts à des conditions libérales. Il peut aussi obtenir un certain allégement de sa dette au niveau bilatéral, dans le cadre du Club de Paris, qui regroupe les Etats créanciers.

Pendant la seconde étape, si le pays obtient de bons résultats dans le cadre du programme de la Banque mondiale et du FMI, les créanciers (Etats et banques privées) rééchelonnent leurs créances, et les institutions financières internationales peuvent commencer à fournir une aide. Ces dernières offrent le plus gros de l'allégement de la dette à la fin du programme.

L'ACCELERATION DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE

Selon la déclaration sur les questions économiques que le G7 a diffusée lors du sommet, l'initiative de Cologne préconise une accélération de l'allégement de la dette grâce à une souplesse accrue en ce qui concerne l'octroi de l'allégement convenu et demande aux institutions financières d'accorder une plus grande importance à l'atténuation des problèmes de trésorie.

De même, selon le rapport des ministres des finances du G7 sur l'initiative de Cologne, les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'initiative PPTE devraient porter beaucoup plus sur la réduction de la charge du service de la dette en vue de libérer des ressources pour diminuer la pauvreté.

La Banque mondiale, le FMI et les pays bénéficiaires de l'initiative PPTE devraient œuvrer de concert pour élaborer des plans de réduction de la pauvreté au moyen des économies provenant de l'allégement de la dette, ainsi que pour améliorer la transparence des méthodes budgétaires de manière à protéger les dépenses sociales.

Au cours de leur réunion au sommet, les chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné que, parmi les dépenses sociales qu'il convenait d'encourager, figuraient les soins médicaux, la protection infantile, la prévention du sida, l'enseignement et la création d'une administration plus transparente.

Selon l'initiative de Cologne, il serait bon de réduire davantage la dette des pays qui bénéficient d'un allégement dans le cadre de l'initiative PPTE. Il y a lieu d'abaisser les critères tels que le ratio dette-exportations et le ratio dette-recettes fiscales pour libérer plus de ressources et pour garantir que le montant de la dette est supportable.

La déclaration du G7 invite le Club de Paris et d'autres créanciers bilatéraux à annuler la dette d'origine commerciale à concurrence de 90 % ou plus dans certains cas, si cela se révèle nécessaire, et à annuler complètement la dette provenant de l'aide publique au développement.

Dans le cas des pays pauvres qui ne peuvent prétendre bénéficier de l'initiative PTTE, le Club de Paris devrait envisager une « réduction unifiée de 67 % » conformément aux conditions adoptées lors du sommet de Naples en 1994. Quant aux autres dettes, les pays créanciers devraient envisager de relever les plafonds actuels relatifs aux d'échange de créances.

Si toutes ces mesures, notamment l'annulation des dettes provenant de l'aide publique au développement, étaient appliquées, il s'ensuivrait une réduction de l'encours total de la dette de plus de 50 %, précise la déclaration du G7.

D'après une note de documentation que la Maison-Blanche a diffusée lors du sommet de Cologne, les nouvelles règles de l'initiative PTTE devraient permettre de faire passer le nombre de pays pouvant prétendre à un allégement de leur dette de 26 à 33. En outre, l'initiative de Cologne alliée aux autres engagements antérieurs relatifs à l'allégement de la dette devrait ramener l'encours total de la dette des pays PTTE de 127 milliards de dollars à 37 milliards de dollars.

LES PROCHAINES MESURES

Il reste encore à trouver les moyens de financer cette nouvelle réduction de la dette des pays en développement. La déclaration du G7 précise que le coût des nouvelles mesures proposées sera élevé. Les pays membres du G7 devront fournir les fonds nécessaires pour financer ce programme et ils espèrent que d'autres pays industriels pouront contribuer à ce financement. Il a aussi été proposé que le FMI vende près de 10 millions d'onces de ses réserves d'or. Cette proposition fait cependant l'objet d'une opposition considérable.
Les progrès réalisés en ce qui concerne l'annulation de la dette bilatérale des pays en développement, le financement des autres plans d'allégement de la dette et d'autres questions connexes seront à l'ordre du jour de la réunion des ministres des finances du G7, qui doit avoir lieu avant l'assemblée annuelle de la Banque mondiale et du FMI en septembre. ❑

❑ ORGANISATIONS ECONOMIQUES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Common Market for Eastern and Southern Africa (COMESA)
Marché commun de l'Afrique orientale et australe
Créé en décembre 1994, son siège est à Lusaka (Zambie).
Membres : Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie and Zimbabwe.
Adresse Internet : http://www.comesa.int

Southern African Development Community (SADC)
Communauté de développement de l'Afrique australe
Créée en 1992, la SADC est issue de la « Southern African Development Coordination Conference » (SADCC), qui avait été fondée en 1980. L'Afrique du Sud en est devenue membre en 1994. Son siège est à Gaborone (Botswana).
Membres : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.
Adresse Internet : http://www.sadc-usa.net

Commission for East African Cooperation (EAC)
Commission de coopération est-africaine
Constituée en mars 1996, elle fait suite à l'« East African Community ».
Membres : Kenya, Ouganda et Tanzanie.

Zone du franc CFA
La zone du franc CFA se compose de douze pays d'Afrique occidentale et centrale, dont dix anciennes colonies françaises, une ancienne colonie portugaise et une ancienne colonie espagnole, qui ont pour monnaie commune le franc CFA. Créé en 1948, le franc CFA est garanti par le Trésor français, ce qui offre aux pays de cette zone une stabilité monétaire et la libre convertibilité entre le franc français et le franc CFA.

Les pays de la zone franc se répartissent en deux groupes, qui ont chacun une banque centrale :

• l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

• la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
Cameroon, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad.

Economic Community of West African States (ECOWAS)
Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
Créée en 1975, son siègle est à Abuja (Nigeria)
Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.
Adresse Internet : http://www.cedeao.org/

Organization of African Unity (OAU) – African Economic Community
Organisation de l'unité africaine (OUA) – Communauté économique africaine
Les membres de l'OUA, qui sont presque tous des Etats africains, ont signé en 1991 un traité portant création d'une Communauté économique africaine, qui doit prendre forme au cours d'une période de trente-quatre ans. L'application de ce traité, qui est entré en vigueur en mai 1994, relève du département de développement et de coopération économiques de l'OUA.
Adresse Internet de ce département :
http://www.oau-oua.org/direc_info/dir_edeco/index.htm

❑ LES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LES ETATS-UNIS ET L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Afrique subsaharienne en 1994 et 1998 (en millions de dollars)

	1994		1998	
Pays	**Exportations des E.-U.**	**Importations des E.-U.**	**Exportations des E.-U.**	**Importations. des E.-U.**
Afrique du Sud	2.172,7	2.019,7	3.628,0	3.049,1
Angola	197,4	2.079,2	354,7	2.240,9
Bénin	25,9	10,0	43,6	3,6
Botswana	22,7	13,7	35,6	19,8
Burkina Faso	7,2	0,4	16,1	0,6
Burundi	17,7	6,2	4,7	7,7
Cameroon	53,5	56,3	75,1	53,3
Cap-Vert	4,9	0,1	9,6	0,2
Comores	1,0	6,0	0,6	0,8
Congo (Brazzaville)	38,0	403,0	92,0	315,4
Congo (Kinshasa)	39,5	187,0	34,1	171,7
Côte d'Ivoire	111,2	185,3	151,4	425,9
Djibouti	6,7	0,1	20,4	0,5
Erythrée	8,4	0,1	25,1	0,8
Ethiopie	143,1	34,1	88,9	52,3
Gabon	40,1	1.232,7	61,6	1.258,8
Gambie	3,9	2,7	9,3	2,0
Ghana	124,5	198,5	225,1	143,2
Guinée	49,8	92,8	65,4	115,3
Guinée-Bissau	0,9	–	0,9	0,2
Guinée équatoriale	1,9	0,3	86,7	66,6
Kenya	169,5	111,0	198,9	98,5
Lesotho	3,6	62,7	1,4	100,0
Liberia	46,4	3,5	50,1	25,1
Madagascar	47,9	56,7	14,9	71,6
Malawi	18,7	48,0	14,5	60,4
Mali	19,0	4,0	25,3	3,4
Maurice	23,8	216,8	23,3	271,6
Mauritanie	14,0	3,5	19,5	0,4
Mozambique	39,4	20,8	45,7	25,8
Namibie	16,3	30,2	51,2	51,8
Niger	12,0	4,3	18,2	1,7
Nigeria	509,2	4.595,4	816,8	4.194,0
Ouganda	27,7	34,9	29,8	15,1

	1994		1998	
Pays	**Exportations des E.-U.**	**Importations des E.-U.**	**Exportations des E.-U.**	**Importations. des E.-U.**
République centrafricaine	2,5	0,2	4,5	2,8
Rwanda	34,8	1,7	21,8	4,0
Sao Tomé et Principe	13,0	0,4	9,4	0,7
Sénégal	42,5	11,4	59,1	5,2
Seychelles	6,1	3,4	10,1	2,2
Sierra Leone	24,2	51,5	23,5	12,3
Somalie	30,0	0,1	2,7	0,6
Soudan	54,5	35,3	6,8	3,1
Swaziland	5,4	37,8	8,2	25,1
Tanzanie	48,9	14,9	66,9	31,5
Tchad	7,5	1,8	3,5	7,5
Togo	12,5	4,1	25,4	2,2
Zambie	32,6	63,5	21,7	47,3
Zimbabwe	92,8	106,0	93,1	127,2

Source : département américain du Commerce

SOURCES D'INFORMATION

Adresses d'organismes jouant un rôle en matière de promotion du commerce et des investissements en Afrique

Banque mondiale
Afrique subsaharienne
1818 H Street, NW
Washington, DC 20433 – U.S.A
Téléphone: (202) 458-8418
http://www.worldbank.org/html/extdr/offrep/afr/afr.htm

Corporate Council on Africa
1660 L Street, NW
Suite 301
Washington, DC 20036 – U.S.A.
Téléphone: (202) 835-1115
http://www.africacncl.org

Agence américaine pour le développement international
U.S. Agency for International Development
Africa Bureau
1300 Pennsylvania Avenue, NW
Washington, DC 20523 – U.S.A.
Téléphone: (202) 712-0410
http://www.info.usaid.gov/regions/afr/abic/guides/afrsites.htm
htt://www.usgtn.org/Guides/regional/ssargd.html

Département d'Etat (ministère des Affaires étrangères)
U.S. Department of State
Bureau of African Affairs
2200 C Street, NW
Room 5242A
Washington, DC 20520 – U.S.A.
Téléphone: (202) 647-3502
http://www.state.gov/www/regions/africa/index.html

Bureau du représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur
Office of the U.S. Trade Representative
Assistant U.S. Trade Representative for Africa
600 17th Street, NW
Room 501
Washington, DC 20508 – U.S.A.
Telephone: (202) 395-9514
http://www.ustr.gov

Agence du commerce et du développement
U.S. Trade and Development Agency
1621 North Kent Street
Suite 200
Arlington, VA 22209-2121 – U.S.A.
Téléphone: (703) 875-4357
http://www.tda.gov/region/africa.html

AUTRES SITES

Banque d'import-export (programmes destinés à l'Afrique)
http://www.exim.gov/africa-i/index.html

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
http://www.un.org/Depts/eca

Fonds monétaire international
Initiative PTTE
http://www.imf.org/external/np/hipc/hipc.htm

Groupe de la Banque africaine de développement
http://www.afdb.org

Office de promotion des investissements privés à l'étranger
http://www.opic.gov

Département américain du Commerce
Centre d'information sur le commerce en Afrique
http://infoserv2.ita.doc.gov/afweb.nsf

Département américain des Transports (programmes destinés à l'Afrique)
http://ostpxweb.dot.gov/aviation/Africa/afrimain.htm

Société financière internationale
Réseau d'affaires pour l'Afrique
http://www.ifc.org/abn/abnhm_f.htm

SELECTION D'OUVRAGES ET D'ARTICLES RELATIFS A LA PROMOTION DU COMMERCE ET DES INVESTISSEMENTS (en anglais)

Booker, Salih. *Promoting U.S. Economic Relations With Africa*. New York: Council on Foreign Relations, 1999. http://www.foreignrelations.org/public/resource.cgi?pub!120

Brautigam, Deborah. "Economic Takeoff in Africa?" *Current History*, vol. 97, no. 619, May 1998.

Clark, Robert A. *Africa's Emerging Securities Markets: Developments in Financial Infrastructure*. Westport, Connecticut: Quorom Books, 1998.

Corporate Council on Africa. *Africa and the American Private Sector: Corporate Perspectives on a Growing Relationship: Proceedings of the "Attracting Capital to Africa"* Summit. Washington, D.C.: The Council, 1997

Dagne, Theodros. *Africa: Trade and Development Initiatives by the Clinton Administration and Congress*. Washington, D.C.: Congressional Research Service, 1998.

Fischer, Stanley, Ernesto Hernandez-Cata, and Mohsin S. Khan. *Africa: Is This the Turning Point*? Washington, D.C.: International Monetary Fund, 1998.

Henderson, Brian C. "Africa in the 21st Century: Challenges and Opportunities in the Global Capital Markets." *Vital Speeches*, vol. 65, no. 18, July 1, 1999.

Hernandez-Cata, Ernesto. "Sub-Saharan Africa: Economic Policy and Outlook for Growth." *Finance and Development*, vol. 36, no. 1, March 1999.

Morrissey, J. David. "Promoting Trade-Driven Development and Regional Integration in Sub-Saharan Africa Through the Generalized System of Preferences." *Perspectives on Africa*, vol. 2, no. 3, Fall/Winter 1998.

Office of the U.S. Trade Representative. *A Comprehensive U.S. Trade and Development Policy Toward Sub-Saharan Africa*. Appendices 1-3; Washington, D.C.: December 1998. http://ustr.gov/reports/index.html (Scroll to bottom of page. Earlier reports also available.)

Ottaway, Marina. "Africa." *Foreign Policy*, no. 114, Spring 1999.

Sachs, Jeffrey D., and Andrew M. Warner. "Sources of Slow Growth in African Economies." *Journal of African Economies*, vol. 6, October 1997.

Sek, Lenore. *U.S.-Sub-Saharan Africa Trade and Investment: Programs and Policy Direction*. Washington, D.C.: Congressional Research Service, 1999.

U.S. Department of State. *Country Reports on Economic Policy and Trade Practices*. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1999. http://www.state.gov/www/regions/africa/af_countryinfo.html

U.S. International Trade Commission. "Africa Initiatives." *Year in Trade: Operation of the Trade Agreements Program During 1997*. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1998.

U.S. International Trade Commission. *U.S.-Africa Trade Flows and Effects of the Uruguay Round Table Agreements and U.S. Trade and Development Policy*. Washington, D.C.: The Commission, 1998.

World Bank. *African Development Indicators 1998/1999*. Washington, D.C.: The Bank, 1998.

CALENDRIER DES ACTIVITES ECONOMIQUES

30 et 31 août
« 2000 et l'au-delà : promesses et écueils de l'économie mondiale », colloque organisé sous les auspices de l'International Management and Development Institute, à Helsinki (Finlande)

9 et 10 septembre
Réunion ministérielle de l'APEC, à Auckland (Nouvelle-Zélande)

12 et 13 septembre
Réunion des responsables économiques de l'APEC, à Auckland

14 au 16 septembre
Réunion des ministres des transports du continent américain, à La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis)

14 au 16 septembre
Conférence de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique, à Genève (Suisse)

27 septembre
Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne (Autriche)

28 au 30 septembre
Assemblée annuelle de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, à Washington (Etats-Unis)

29 septembre au 1er octobre
Réunion ministérielle Etats-Unis-Afrique sur la modernisation de l'infrastructure, à Atlanta (Etats-Unis)

5 et 6 octobre
Conférence sur les leçons à tirer de la transition dans les pays d'Europe centrale et orientale, organisée sous les auspices de l'USAID, à Varsovie (Pologne)

8 au 19 octobre
Mission commerciale du ministre du commerce des Etats-Unis, M. William Daley, au Moyen-Orient

10 au 15 octobre
Neuvième conférence internationale sur la lutte contre la corruption, à Durban (Afrique du Sud)

16 octobre
Journée mondiale de l'alimentation

17 au 20 octobre
Troisième conférence judiciaire internationale sur la propriété intellectuelle, à Washington

25 au 29 octobre
Semaine des centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, à Washington

30 novembre au 3 décembre
Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à Seattle (Etats-Unis)

Perspectives économiques

Volume 4 *Revue électronique de l'Agence d'information des Etats-Unis* *Numéro 3*

La promotion du commerce et des investissements en Afrique

Intégrer l'économie mondiale • Favoriser l'investissement • Accroître les échanges entre l'Afrique et les Etats-Unis • Réduire le fardeau de la dette

Août 1999